la société historique acadienne

vol. 9 no 1 mars 1978

les cahiers

la société historique acadienne

les cahiers

VOL. 9, NO 1 MARS 1978

SOMMAIRE

Le déclin de la Compagnie de la Pêche sédentaire en Acadie de 1697 à 1702, Robert Guitard 5

La pêche au homard dans les provinces Maritimes, Jean Chaussade 22

Jean Mandé Surette (1857-1929). A Plasterer and Mason in the Old Acadian Style 35

Bibliographie acadienne, compilation de Bernard Léger 38

Les articles parus dans LES CAHIERS sont répertoriés dans ACADIENSIS, CANADIAN HISTORICAL REVIEW et la REVUE D'HISTOIRE DE L'AMERIQUE FRANÇAISE.

Courrier de la deuxième classe — Enregistrement no 1369

Imprimé par L'Imprimerie Acadienne
Moncton, N.-B.

ISSN 0049-1098

LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ACADIENNE

La Société Historique Acadienne fut fondée en 1960 dans le but de regrouper toutes les personnes qui s'intéressent à l'histoire acadienne. Son objectif principal est de se consacrer à la découverte, la collection et la publication de tout ce qui peut contribuer à mieux faire connaître et aimer l'histoire acadienne.

On peut devenir membre de la Société en payant la cotisation de:

Membre à vie	$100.00
Membre bienfaiteur	$ 25.00
Bibliothèques et institutions	$ 10.00
Membre régulier	$ 7.50
Membre étudiant	$ 5.00

Tout membre en règle reçoit automatiquement pour l'année en cours Les Cahiers publiés par la Société.

Pour tout renseignement, on communique à l'adresse suivante:

La Société Historique Acadienne
Case Postale 2263, Succursale "A"
Moncton, N.-B. E1C 8J3

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Présidente: Muriel K. Roy
Président d'honneur: Gérard Desjardins
Vice-président: Maurice Léger
Secrétaire: Rose-Alma Mallet
Secrétaire adjoint: Donald Cormier
Trésorier: Irenée Mallais
Conseillers: Jules Rousseau
Laurie A. Ebacher
Alexandre-J. Savoie

COMITE DE REDACTION DES CAHIERS

Jean Daigle, rédacteur en chef
Anselme Chiasson, O.F.M. cap.
Léon Thériault

Entre Nous

Le premier numéro de l'année 1978 peut être considéré comme un numéro spécial sur la pêche. S'il est une tradition dans les provinces Maritimes c'est bien le contact permanent de la population avec la mer. Ce thème se retrouve au niveau des occupations, du folklore et de l'alimentation. Deux articles, touchant cette question à des périodes différentes, témoignent de cette permanence qui a façonné le caractère acadien.

Tout d'abord, Robert Guitard dans l'article intitulé "Le déclin de la Compagnie de la Pêche sédentaire en Acadie de 1697 à 1702" relate les dernières années de cette compagnie créée en 1682 dans le but de développer une des richesses naturelles de l'Acadie française. Incapable de limiter l'accès des riches bancs de pêche aux Anglais, soumise aux aléas de la guerre et à l'indifférence de la population acadienne, la Compagnie de la Pêche sédentaire n'a connu qu'une suite de difficultés. L'échec de la France dans l'établissement d'une solide compagnie de pêche eut deux graves conséquences. Tout d'abord, une des seules ressources exportable de l'Acadie, le poisson, ne put devenir la commodité de base grâce à laquelle la colonie française aurait pu susciter un plus grand intérêt dans les milieux financiers et politiques de France. La métropole ne put aussi se servir de la compagnie comme d'une école de matelots qui, en temps de guerre, auraient pu servir dans la marine française.

L'article de Jean Chaussade "La Pêche au homard dans les provinces Maritimes du Canada" touche à une des pêches les plus lucratives et forcément les plus réglementées. Le homard est devenu en peu de temps un crustacé très recherché. On n'a qu'à se rappeler que le homard, jeté le long des côtes par des tempêtes au 19e siècle, servait d'engrais aux agriculteurs! L'auteur étudie les saisons de pêche et distingue deux régions géographiques fort différentes. La réglementation concernant les captures et les saisons de pêche, loin d'être équitable pour tous, démontre le souci des autorités fédérales canadiennes à maintenir les stocks et assurer un approvisionnement continu sur les marchés. Les nombreuses planches éclairent le sujet en précisant les différentes zones de pêche, les emplacements des conserveries et les quantités exportées vrs les Etats-Unis, le principal marché.

L'article de Stephen G. Surette sur "Jean Mandé Surette (1857-1929) A Plasterer and Mason in the Old Acadian Style" tire de l'ombre un Acadien qui exerça son métier de plâtrier dans le comté de Yarmouth et au Massachusetts. Les friands de civilisation

matérielle seront heureux de lire la description du travail artisanal et se rendront compte que les connaissances étaient passées de génération en génération.

Suit la Bibliographie acadienne, publiée pour la troisième année. Le comité de rédaction tient à remercier Bernard Léger qui a fait une compilation susceptible d'être utile aux chercheurs désireux d'être tenus au courant des dernières publications. Nos membres pourront aussi consulter le rapport financier pour l'année 1977.

Enfin la Société publiera en juin l'index complet des Cahiers de 1961 à 1976.

Jean Daigle

Les Cahiers de la Société Historique Acadienne, Vol. 9, no 1, mars 1978

LE DÉCLIN DE LA COMPAGNIE DE LA PÊCHE SÉDENTAIRE EN ACADIE DE 1697 À 1702

Vers la fin du XVIIe siècle, la France s'intéressa de plus en plus à la pêche sédentaire. Louis XIV en particulier rappelait souvent à ses administrateurs la grande importance de cette activité, tant pour le commerce que pour l'emploi qu'elle procurait à son peuple en Amérique septentrionale.

Il faut surtout insister sur le double intérêt que représentait la pêche sédentaire pour la France. D'une part, celle-ci permettait la formation de la main-d'oeuvre la plus sûre et la plus abondante dans laquelle on pouvait recruter les équipages de la flotte royale et d'autre part, elle procurait une denrée particulière propre à l'exportation[1].

En effet, la pêche sédentaire exigeait une nombreuse main-d'oeuvre tant pour prendre le poisson que pour le sécher, c'était donc l'occasion rêvée pour la France de former d'excellents matelots, même si certains d'entre eux n'avaient jamais vu la mer auparavant. Une fois formés ces matelots pouvaient s'incorporer à la flotte royale assez facilement[2]. Pour ce qui est du poisson pêché, la vente en était facile dans les pays chauds tels ceux de la Méditerranée ou encore des Antilles. Remarquons que la France ne consommait presque pas de cette morue séchée; on préférait et de loin la morue verte.

Après le traité de Bréda en 1667, l'industrie de la pêche française de la morue avait subi de grands changements. Trois faits fondamentaux caractérisaient cette époque en opposition avec le XVIe siècle: d'abord, la concentration de l'armement dans un nombre de ports plus restreints; deuxièmement, la concentration de la pêche sédentaire; et ensuite, la prise de possession du sol, c'est-à-dire son occupation même pendant l'hiver. Rares étaient les armateurs, aussi bien de Dieppe et de Saint-Malo que de La Rochelle, capables de subventionner de telles entreprises; ils s'y aventuraient difficilement d'eux-mêmes, c'est-à-dire sans le secours de l'Etat ou de bourgeois. D'autre part, la pêche sédentaire exigeait beaucoup d'hommes. Ce n'était pas tous les bourgeois qui pouvaient

---

1. Charles de, La Morandière, HISTOIRE DE LA PECHE FRANCAISE DE LA MORUE DANS L'AMERIQUE SEPTENTRIONALE, Paris, G. P. Maisonneuve et Larose, 2 volumes, 1023 pages, PASSIM.
2. On sait qu'à la fin du XVIIe siècle, la France est impliquée dans la guerre de la ligue d'Augsbourg (1689-97) et de la succession d'Espagne (1702-13).

recruter de grands équipages et s'ils ne pouvaient engager douze ou quinze hommes, ils étaient dans l'impossibilité d'envoyer leurs vaisseaux à la pêche sédentaire. Ce ne sont donc que les bourgeois les plus riches qui purent financer des navires aptes à aller faire cette pêche. C'est ainsi qu'à la fin du siècle, on retrouve environ 150 à 200 navires qui feront la pêche sur les côtes de l'Amérique septentrionale.

En général, les concessions accordées en Acadie touchaient les régions les plus riches en poisson telles le littoral sud de la Nouvelle-Ecosse, les Iles de la Madeleine et l'Ile Saint-Jean. La présente étude porte particulièrement sur l'une de ces concessions accordée à la Compagnie de la pêche sédentaire en Acadie. Cette compagnie fut fondée en 1682 et dissoute en 1702. Nous nous attarderons surtout aux dernières années d'activités de cette compagnie, de 1697 à 1702, en vue de faire ressortir les causes de son déclin.

La première section, par son historique de la compagnie de ses débuts jusqu'en 1697, nous permettra de situer cette dernière dans le contexte général de la pêche en Acadie. Ensuite, nous verrons l'appui apporté par la métropole tant du côté privilèges, fortifications, que des possibilités d'amélioration suggérées. On doit se rappeler que cette époque est marquée par des hostilités entre la France et l'Angleterre. Aussi, en troisième lieu nous traiterons des répercussions de ces événements sur les côtes de l'Acadie. Certains problèmes s'élèveront également entre les Acadiens et les Anglais de la Nouvelle-Angleterre. Ces conflits auront certaines retombées sur le bon fonctionnement de l'activité de la pêche sédentaire. Enfin, dans la dernière section, nous analyserons les difficultés rencontrées par la compagnie, difficultés qui entraîneront sa dissolution en 1702.

LA COMPAGNIE DE LA PÊCHE SÉDENTAIRE EN ACADIE DU DÉBUT À 1697

En 1682, une importante société française sera formée et se verra accorder une concession en Acadie pour la pêche sédentaire; il s'agit de la Compagnie dite de la pêche sédentaire en Acadie. Comme nous l'avons déjà mentionné précédemment, ce ne sont que les armateurs les plus riches qui peuvent se permettre d'exploiter les richesses de la mer en Acadie. C'est ainsi qu'on trouve en tête de la formation de la compagnie un officier calviniste, le Marquis de Chevry[3]. Cependant celui-ci paraîtra peu dans l'affaire; ce seront plutôt des négociants tels Bergier des Hormeaux, protestant rochelois, Gabriel Gaultier, Boucher et de Mantes qui veilleront à son fonctionnement. La concession obtenue le 28 février 1682 englobera les côtes de l'Acadie et de la rivière Saint-Jean[4] L'entreprise y

3. Le Marquis de Chevry payait en partie avec le roi de France les dépenses de la compagnie.
4. Robert Rumilly, HISTOIRE DES ACADIENS, Montréal, Fides, 1955, vol. I, p. 110.

établira des pêcheurs sédentaires et entretiendra des liens commerciaux avec la France.

La charte qui lui fut attribuée lui donnait un certain nombre de pouvoirs et privilèges. Entre autres, il lui était permis de désigner les principaux fonctionnaires, officiers, commandants qui viendraient en Acadie. Les privilèges pour leur part consistaient surtout en des exemptions de taxes sur les marchandises et sur les vivres qu'elle enverrait au pays, en l'exemption des droits sur le sel, du "droit de pêche et de chasse en la mer, rivière Saint-Jean et sur toute l'étendue de leur territoire, (la) permission de négocier avec les îles et la colonie française de l'Amérique et de la Nouvelle-France"[5].

Chedabouctou, aujourd'hui Guysborough, sera le site choisi par les membres de la compagnie comme établissement de pêche et pour la sécherie du poisson. Ce sera un endroit avantageux tant pour sa position stratégique que pour la quantité de poisson qu'en y trouve.

Les habitants qui faisaient la pêche étaient assez bien rémunérés puisqu'ils recevaient six livres pour cent morues, en plus du sel, des ustensiles, agrès, apparaux, vivres et marchandises qui étaient fournis par la compagnie[6]. Cette dernière assurait les habitants qu'ils n'avaient qu'à se préoccuper de la pêche, la compagnie s'occupant de trouver les bateaux nécessaires pour rapporter le poisson et les huiles tous les ans, soit en France, soit dans les colonies françaises[7].

Malgré le fait que la compagnie de la pêche sédentaire n'eût pas trop de peine à démarrer, le succès se faisait attendre, comme l'indique clairement le bilan de l'année 1684:

> *Une compagnie que s'est formée à Paris sur les avis du sieur Bergier marchand de La Rochelle pour un établissement sous prétexte de pesche sédentaire au lieu nommé Chedabouctou à la coste de l'Acadie à envoyé depuis deux ans un navire chaque année sans apparence d'aucun succès de son entreprise*[8].

Comme solution, on décida d'accroître les territoires de la compagnie. En effet, elle se voit attribuer tout le territoire entre le Cap Canseau et la Baie Française (Baie de Fundy) sur une profondeur de dix lieues en dedans des terres. L'année suivante, elle obtenait pour vingt ans la concession des Iles de la Madeleine et de l'Ile du Cap-Breton pour la pêche au loup-marin, ceci sous la direction du sieur Gaultier[9].

---

5. COLLECTION DE MANUSCRITS, "Lettres pattentes en faveur des intéressez à la pesche d'Acadie", vol. I, p. 304. Archives nationales des Colonies (par la suite AN Col.)
6. Cité par Le Morandière, OP. CIT., p. 358.
7. AN Col, Bibliothèque Nationale, "Mémoire des intéressés en la compagnie de la pêche sédentaire en Acadie". Collection Margry, MG7, Ottawa, vol. 9281, 1598-1770, fo212.
8. AN Col, CIIA, "Mémoire sur l'état présent du commerce du Canada et de l'Acadie", sans date, vol. 6, fo476.
9. Noel Falaise, "Les Iles de la Madeleine sous le régime français", RHAF, vol. 4, no. 4, juin 1950, p. 26.

Ce nombre accru de concession nécessitera le renforcement des fortifications puisque les territoires de pêche s'amplifiaient et que les Anglais de la Nouvelle-Angleterre sont à proximité. Ces derniers connaissaient bien ces côtes acadiennes riches en poisson, depuis 1654, année de leur prise de possession de l'Acadie.

Les conflits ne tardent pas à éclater entre l'Acadie et la Nouvelle-Angleterre. Les privilèges accordés clandestinement par La Vallière et Perrot[10] aux Anglais vont mettre le feu aux poudres. La Vallière se laisse aller à des complaisances alors que Perrot entretient des relations commerciales avec les Anglais.

Afin de freiner la poussée des Anglais, Bergier acceptera Perrot comme membre de la compagnie d'Acadie en 1685. Mais celui-ci, voyant l'occasion propice à un gain personnel, se permet de vendre pour son propre compte les marchandises destinées à Port-Royal. C'est alors que le roi de France s'interpose:

> *Le roy a esté surpris d'apprendre que nonobstant les marques que sa majesté vous a donné du peu de satisfaction qu'elle avait du commerce direct que vous avez fait avec les Anglais pendant que vous avez esté à l'Acadie, vous continuez ce même commerce et que sous prétexte de faire passer à l'Acadie des denrées de France pour la subsistance des habitants, vous les envoyez aux dit Anglais, et sa majesté m'a ordonné de vous dire que si après tant d'avertissement, vous ne changez des conduite, elle ne pourra s'empescher de vous faire ressentir des marques de son indignation*[11].

La compagnie n'encaissera que des échecs de 1684 à 1687. Comment expliquer ces mauvais résultats quand on connaît la richesse des ressources exploitées?

Le fait est que même si la compagnie d'Acadie a reçu le monopole de la pêche, un certain malaise se fait sentir depuis quelques années: les Anglais longent régulièrement les côtes et se permettent d'agir à leur guise. Pour ces derniers une chose est claire: pour maintenir un monopole, il faut être capable de le défendre. A cette époque, la population de l'Acadie est démesurément faible comparativement à celle de la Nouvelle-Angleterre, aussi a-t-elle de la difficulté à se défendre[12]. La France aurait pu offrir son aide à la colonie, mais rien ne fut fait en ce sens. En outre, la mauvaise administration des gouverneurs acadiens pour qui le profit était plus important que le bien commun de la population eut également des répercussions négatives. Chedabouctou, le principal port de pêche, sera pillé en août 1688. A ce moment en comptait à Chedabouctou 150 personnes, dont 80 pêcheurs. Tout fut détruit:

---

10. On remarque que sa nomination a été faite sans l'avis de la compagnie qui, selon la charte, possédait le pouvoir de nommer les fonctionnaires pour la colonie.
11. AN Col, série B, "Lettres du Ministre au Sieur Perrot", 21 février 1688, vol. 15, fo4.
12. L'Acadie compte 1,000 âmes comparativement à 200,000 pour la Nouvelle-Angleterre.

les barques, le fort et l'habitation[13], et ceci même si la France et l'Angleterre avaient signé un traité de neutralité en 1686[14]. Ce traité ne réglait cependant pas les conflits en terre d'Amérique.

On serait peut-être porté à croire que la compagnie délaisserait la pêche. Pourtant le 27 mai 1689, le Marquis de Chevry procédait à une réorganisation de la compagnie et y admettait le sieur Perrot. Les fonds de cette société s'élevaient à 60,000 livres. On achètera des vaisseaux, des barques, des marchandises et on embauchera de nouveaux pêcheurs. Néanmoins ce nouvel élan sera ralenti car dès 1690 les Anglais causeront par leur prise de possession de l'Acadie une perte énorme à la compagnie, évaluée à 50,000 écus[15].

A partir de ce moment Chevry et les membres de la compagnie continueront à faire la pêche[16], mais devront également veiller à la défense des côtes et à la fortification de certaines concessions. A cet effet, Des Goutins, écrivain du roi en Acadie, réclamera à la cour deux navires armés de trente pièces de canon et huit bateaux pour se défendre contre les Anglais sur les côtes acadiennes[17]. Cela n'empêchera pas les Anglais de détenir plus de 100 caiches pour la pêche le long des côtes. Quant au nouveau gouverneur, Joseph Robinau de Villebon, il tentera de prêter main forte à la compagnie.

Jusqu'en 1697, année de la fin de la guerre de la ligue d'Augsbourg et du traité de Ryswick qui restitua l'Acadie à la France, la compagnie s'occupera surtout des problèmes relatifs aux Anglais le long des côtes. Cependant la France n'est pas réellement prête à intervenir même si elle a fourni, en 1694, une corvette armée pour faire la course aux Anglais le long des côtes[18]. La métropole, à ce stade-ci, est beaucoup plus préoccupée par ses problèmes européens que par les difficultés dans lesquelles est plongée l'Acadie. Ainsi malgré ces attaques répétées des Anglais, la cour de France demande aux Acadiens de ne pas trop riposter tant qu'elle ne pourra fournir les marchandises nécessaires à la colonie[19].

Il faudra attendre après le traité de Ryswick pour pouvoir démarrer plus aisément avec la compagnie de la pêche sédentaire. On fondera à cette effet deux postes de pêche: l'un à La Hève et l'autre à Chibouctou en 1698. On établira à ce dernier endroit un poste de chasse aux loups-marins[20].

---

13. Charles de La Morandière, HISTOIRE DE LA PECHE FRANCAISE DE LA MORUE EN AMERIQUE SEPTENTRIONALE, p. 359.
14. Le traité prévoit la neutralité des colonies françaises et anglaises en Amérique, même si les métropoles sont en guerre.
15. Robert Rumilly, HISTOIRE DES ACADIENS, vol. I, p. 130.
16. En 1692, la compagnie maintenait à ses services 100 hommes. AN Col, B2 vol. 83, p. 32. Cité par Roger Comeau, "Pêche et traite en Acadie jusqu'en 1713". Thèse PH.D. Ottawa, 1949, p. 67.
17. AN Col, CIID, vol. 2, fo2, pp. 341-342. Cité par R. Comeau, OP. CIT., p. 67.
18. AN Col, série B, "Le Ministre à Brouillan", 10 mars 1694, vol. 17, fo10.
19. AN Col, série B, "Le Ministre à Villebon", 28 mars 1696, vol. 19, fo25.
20. H. A. Innis, THE COD FISHERIES, Rev. ed. Toronto, University of Toronto Press, 1954, p. 126.

NOUVEL ÉLAN DE LA COMPAGNIE ET APPUI DE LA MÉTROPOLE 1697-1702

La pêche reprit avec la cessation des hostilités, mais les établissements ruinés par les Anglais eurent du mal à reprendre leur cours normal. La compagnie avait fait d'énormes dépenses et elle n'eut pas le temps d'en tirer profit. Toutefois cela ne l'empêchera pas de continuer cette pêche après le traité de Ryswick.

Selon un mémoire du 9 octobre 1697, la métropole s'était promise d'installer en Acadie une compagnie de soixante soldats et un gouverneur[21]. Mais avec le nombre croissant de ports de pêche, était-il suffisant d'envoyer soixante soldats en Acadie? Sans tarder l'Acadie se tournera du côté de la Nouvelle-France pour de l'aide supplémentaire. Des vingt-huit compagnies en Nouvelle-France, on en demande dix pour l'Acadie en plus des deux déjà sur place. On se permettra aussi de demander à la métropole 6000 livres pour La Hève et 300 livres pour Chedabouctou afin de payer les armes et les munitions. Les autorités acadiennes se proposent d'installer trois compagnies à La Hève et deux à Chedabouctou (étant donné sa position stratégique)[22]. La compagnie est convaincue de la nécessité d'une défense efficace pour assurer le succès de ses activités.

Le mémoire sur "l'établissement à faire à l'Acadie", dans lequel on se propose de fortifier la rivière Saint-Georges où plusieurs grands vaisseaux peuvent venir en même temps et être à l'abri des canons, montre qu'on a aussi l'intention d'améliorer les fortifications et les services offerts[23].

Si les autorités acadiennes semblent favoriser leur pêcherie, c'est en partie parce que la métropole en voulant se montrer en bons termes avec la compagnie avait demandé auparavant aux gouverneurs de l'Acadie et aux commandants des frégates, intendants et ordonnateurs dans les ports du royaume de l'aider dans son commerce[24].

Dans une lettre du ministre adressée au sieur Jacques l'Hermite[25], le 26 mars 1698, on peut voir que la France est intéressée à en connaître le plus possible sur les côtes de l'Acadie et ce dans le but d'établir ou d'améliorer ses établissements. Le ministre demande à l'Hermitte de visiter les côtes et rades pour le renseigner sur les établissements qui s'y trouvent, ceux qu'il pourrait établir tant pour la pêche et la culture que pour l'exploitation du bois, en plus d'examiner la baie de Chibouctou en vue d'un établissement

---

21. AN Col, CIID, "Etablissement à faire à l'Acadie", 9 novembre 1697, vol. 3, fo86.
22. AN Col, CIID, "Vue sur l'Acadie par rapport aux troupes du Canada", janvier 1697, vol. 3, fo173.
23. AN Col, CIID, "Etablissement à faire à l'Acadie", 9 novembre 1697, vol. 3, fo89.
24. IBID., fo92.
25. Ingénieur et officier d'état major, l'Hermitte est né en France en 1652 et est mort en 1725. Il s'occupait de l'administration de la justice militaire et de la distribution des approvisionnements.

sérieux ainsi que les rivières Saint-Georges, Pentagouet, Saint-Jean et Port-Royal[26].

A première vue, on pourrait croire que la France est bien décidée à établir des bases solides en Acadie, tant du point de vue militaire que commercial. Mais il faut éviter de conclure trop rapidement puisque la plupart des projets ou ordres de la métropole ne sont pas exécutés ou achevés pour autant. La France fournit de l'aide, c'est un fait; mais cette aide se restreint au strict nécessaire.

Si, pendant les dernières années du XVIIe siècle, la France se montrait intéressée, le début du XVIIIe sera marqué par une attitude opposée. On n'a qu'à se référer au "Mémoire sur l'Acadie" de 1701, dans lequel on se propose de délaisser le Port-Razoir comme établissement de pêche puisqu'il serait trop dispendieux de le mettre en sûreté[27]. Par la suite, si on se rapporte à deux ans plus tard, en 1703, on constate que La Hève, port de pêche de la compagnie, n'est toujours pas fortifié comme l'espérait la compagnie.

Il est absolument nécessaire de faire faire aussy un fort à La Hève pour la sureté des batimens que sa majesté envoye à la cadie et celle des navires qui y font la pesche sans quoy les Anglais seront toujours à portée de les brusler et par conséquent d'estre maistre de toute la coste[28].

Malgré le fait que la métropole délaissait quelque peu les fortifications ou les établissements de la compagnie, cela ne l'empêchait pas de lui accorder certains privilèges intéressants (exemples: exemption des droits du poisson, pelleterie et bois pendant dix ans, droit à un moulin à bras dans chaque port y ayant du blé)[29]. En 1697, la compagnie s'était vue accorder également les terres, rivières et îles qui vont depuis la baie de Chibouctou inclusivement jusqu'à une lieue au delà de La Hève, avec dix lieues de profondeur dans les terres et tous droits de pêche, de chasse, de coupe de bois, ainsi que tout autre droit seigneurial et féodal comme pour les premières concessions[30]. Vers la fin de l'année 1697, on accordera finalement deux corps de vaisseaux à la compagnie:

Accorder à la compagnie deux corps de vaisseaux, ou flûte de 2 à 300 tonneaux, et sur lesquels elle mettra à ses dépens des équipages convenables et amenera les plus de pêcheurs qu'il lui sera possible[31].

On remarque que les privilèges sont pour la plupart accordés au début du nouvel élan, c'est-à-dire vers 1697. Est-ce que la métropole voulait seulement voir la compagnie démarrer à nouveau pour ensuite la laisser à son propre sort? Question que l'on peut se permettre de poser. On verra dans les années qui suivent que la métropole sera de moins en moins généreuse, en accordant ici

---

26. AN Col, série B, "Le Ministre à l'Hermitte", 26 mars 1698, vol. 20, fo33.
27. AN Col, CIID, "Mémoire sur l'Acadie", sans date, 1701, vol. 4, fo129.
28. AN Col. CIID, "Brouillan au Ministre", 21 octobre 1703, vol. 4, fo223.
29. AN Col, CIID, "Etablissement à faire à l'Acadie", novembre 1697, vol. 3, fo91.
30. IBID.
31. IBID.

et là quelques-unes des demandes de la compagnie de la pêche sédentaire.

Quoi qu'il en soit, la compagnie est encore très optimiste pour les années à venir et pense constamment à s'améliorer. On projette d'envoyer dès 1697 au moins 150 hommes et de continuer d'année en année. Pour mener à bien cette entreprise, les habitants cultiveraient la terre, feraient l'élevage des bestiaux, et travailleraient à la construction de navires. En effet, on pensait engager autant d'habitants que de pêcheurs[32]. En plus, la compagnie voyait en Chibouctou un endroit propre à un entrepôt pour la France, trente vaisseaux pouvant y pêcher en même temps. Il y avait suffisamment de graves pour faire sécher le poisson et il n'était pas nécessaire d'aller à La Hève[33]. On parlait aussi d'une rivière non loin de Chibouctou où la terre était très fertile, et où les gens pourraient cultiver. La compagnie y voyait un avantage, car les habitants des Mines (région de Grand-Pré) pourraient venir pêcher l'été avec ceux de Chibouctou, n'ayant que 20 lieues à faire par les rivières[34]. La compagnie était donc très intéressée à continuer. Année après année elle tente par divers moyens de se relever et de devenir rentable. Une aide appropriée de la France à ce moment aurait certes été un atout important, mais les obligations que lui imposaient les guerres l'empêchaient souvent de répondre aux demandes de la compagnie.

L'année suivante la compagnie avait regroupé plus de quarante pêcheurs à Port-Royal[35]. La compagnie s'améliorait donc peu à peu. Elle n'était pas prête à abandonner la bataille puisqu'en 1699, le gouverneur Robinau de Villebon parle dans un mémoire des particularités de la pêche en Acadie et des navires trop petits pour ce genre de pêche. Ceci confirme donc l'intérêt de plus en plus croissant envers les pêcheries acadiennes. Il faudrait d'après ce mémoire, des bâtiments de 15 à 18 tonneaux et ainsi les pêcheurs pourraient rester plus longtemps sur place. Un tel bâtiment peut amasser durant l'été de 900 à 1000 quintaux de poisson; c'est ce que prennent les Anglais avec leurs grandes embarcations. Si les Français veulent en faire autant, indique Villebon, il faudrait engager un ou deux matelots anglais qui enseigneraient leurs manières de procéder. Ceci pourrait augmenter les recettes de 400 à 500 livres par année. Cet argent par la suite servirait à la construction des forts que l'on projettait de faire[36].

Un autre personnage qui aimerait bien voir la compagnie s'améliorer, Thibierge, agent de la compagnie en Acadie, propose dans un mémoire d'engager des jeunes qui ne demandent pas mieux que de pêcher en Acadie. Pour cela il faudrait avoir d'autres bâti-

---

32. IBID., fo87.
33. IBID., fo89.
34. IBID., fo91.
35. AN Col, CIID, "Bonaventure au Ministre", dans "Mémoire général sur l'Acadie", 16 octobre 1698, vol. 3, fo149.
36. AN Col, CIID, "Mémoire sur la pêche aux côtes de l'Acadie et la manière de la faire", 27 octobre 1699, vol. 3, fo205.

ments qui pourraient aller à Pesmacoody et à d'autres endroits de cette baie pour ensuite venir faire sécher leur poisson aux graves de Port-Royal[37]. Thibierge et Villebon ne seront pas les seuls à vouloir améliorer la pêche au profit de la compagnie de la pêche sédentaire en Acadie. En effet, le Marquis de Chevry voyait la nécessité de fortifier La Hève afin d'attirer beaucoup plus de pêcheurs qu'ils soient malouins, basques ou rochelois. On sait qu'à ce moment il n'y a que deux ou trois habitants à La Hève[38].

Deux ans après le traité de Ryswick et malgré toutes les possibilités d'améliorations suggérées par Villebon, Thibierge et Chevry, aucun effort soutenu n'est tenté par la métropole pour répondre aux revendications de la compagnie et des autorités acadiennes.

Il faudra attendre en 1700 pour voir un acte concret de la part de la métropole. En effet, elle accordera le vaisseau du roi, le **Nieuport**, à la compagnie de pêche sédentaire. Mais comment espérer qu'un seul navire supplémentaire puisse améliorer le rendement de la compagnie?

Pendant cette même année, la compagnie tentera encore par tous les moyens d'intéresser la métropole à son entreprise. Dans un mémoire destiné à la métropole, la compagnie fait savoir qu'il y a du saumon en Acadie pour suffire à la consommation de la plus grande partie du royaume et que le même succès est attendu en ce qui a trait au hareng, au maquereau et à l'huile de poisson (surtout l'huile de loup-marin)[39].

Les mêmes efforts seront répétés en 1701. Dans une lettre le nouveau gouverneur M. de Brouillan fait savoir au ministre l'avantage qu'aurait la compagnie à engager des Indiens. Ils pourraient en plus d'aider les habitants à cultiver, les aider dans leurs pêches[40]. En outre, Brouillan parle des possibilités de vendre le surplus de poisson au Mexique et ainsi en tirer de grands bénéfices. Brouillan propose également de faire passer en Acadie des habitants de Plaisance même si quelques-uns d'entre eux sont endettés. Certains sont prêts à venir en Acadie mais M. de Monic, gouverneur de Plaisance, n'y consent pas. Un nommé Barat, habitant de Plaisance, demande de passer mais ses dettes l'en ont empêché. Brouillan, connaissant cet habitant, jure au ministre que ce dernier payera ses dettes si on lui donne la chance de pêcher en Acadie. Il en ira de même pour un nommé Bertran qui veut venir avec sa famille, ainsi que de plusieurs autres habitants qui ne demandent pas mieux que de s'établir en Acadie[41]. Ceux-ci, plus expérimentés en matière

---

37. AN Col, CIID, "Mémoire du sieur Thibierge sur le commerce de l'Acadie", 21 juin 1699, vol. 3, fo217.
38. AN Col, CIID, Le marquis de Chevry dans, "Considération sur la défense et l'administration de l'Acadie, sans date, vol. 3, fo231.
39. AN Col, CIID, "Mémoire au sujet de la pêche sédentaire en Acadie", sans date, 1700, vol. 4, fo27.
40. AN Col, CIID, "Brouillan au Ministre", 30 octobre 1701, vol. 4, fo77.
41. IBID., fo108.

de pêche, auraient pu enseigner leurs techniques aux autres pêcheurs.

Quoi qu'il en soit, rares sont les tentatives de la France pour améliorer la pêche en Acadie. Toutefois, en 1702, voulant une fois de plus démontrer ses bonnes intentions envers la compagnie, le ministre s'adressa à Brouillan pour le charger de trouver des moyens pour amener les habitants de l'Acadie à s'adonner à la pêche. Le ministre fait savoir que si la compagnie pouvait attirer des Anglais, surtout des catholiques, ceux-ci pourraient montrer le métier de la pêche aux Acadiens[42].

Souvent on fait allusion aux pêcheurs anglais et ceci montre à quel point ils avaient de meilleurs techniques de pêche que les Français. On n'a qu'à penser aux ains dont ceux-ci se servaient comparativement à ceux utilisés par les Anglais. Les pêcheurs français se servaient de petites ains de sorte que la pêche se trouvait ralentie de deux fois puisque les petites ains étaient souvent avalées par la morue. Cela nécessitait alors une intervention et par le fait même relentissait le rythme de la pêche[43].

En somme, on ne peut nier que la France assista la compagnie à divers degrés pendant la période étudiée. Toutefois, il ne semblait y avoir aucun effort soutenu de la part de la métropole. On accordait tant bien que mal quelques privilèges pour essayer de prouver sa bonne volonté.

Les termes "politique de rapièçage" semblent appropriés pour caractériser les actions de la France envers la compagnie à cette époque. Des problèmes autres que ceux rencontrés par la compagnie de pêche sédentaire en Acadie préoccupaient alors la France et elle désire remplir d'abord les obligations plus pressantes découlant de la guerre qui sévissait en Europe.

LA COMPAGNIE ET LA RIVALITÉ ANGLO-FRANÇAISE

La fin du dix-septième siècle sera marquée par une certaine prise de position des autorités anglaises sur les activités de la pêche. En effet, on s'est rendu compte de part et d'autre que la morue, et spécialement la morue sèche, était une denrée propre au commerce. Par conséquent, les autorités anglaises tout comme au début de la première compagnie, prennent le parti de favoriser leurs pêcheurs sur les côtes acadiennes. Voyons plus précisément comment se sont déroulés les événements.

L'Acadie après avoir été découverte et possédée par les Français jusqu'en 1654 fut conquise par les Anglais qui à leur tour

---

42. AN Col, CIID, "Ministre à Brouillan", 15 mars 1702, vol. 4, fo150.
43. Charles de la Morandière, HISTOIRE DE LA PÊCHE DE LA MORUE EN AMERIQUE SEPTENTRIONALE, p. 86.

la perdirent en 1667, avec le traité de Bréda. Ce n'est qu'en 1654, que les Anglais de la Nouvelle-Angleterre se rendirnt compte que les côtes acadiennes étaient plus poissonneuses que les leurs. Il semble qu'après avoir perdu l'Acadie, ils ne purent s'empêcher de pêcher sur les côtes acadiennes malgré toutes les interdictions[44]. Pourquoi? Villebon soutenait que:

Quoy que les Français ayant toujours prétendu que c'est la rivière de Quinibiqui qui fait la séparation de leur terre d'avec celle des Anglais ces derniers n'en veulent pas convenir et prétendent que c'est la rivière Saint-George qui est E *lieues plus près de l'Acadie*[45].

A priori, on peut croire que cinq lieues de plus ou de moins, ce n'est pas important. Mais le fait est que les Anglais profitent toujours au maximum de leur droit et parfois tendent à les dépasser.

Le sieur Jacque l'Hermitte dans un mémoire du 16 octobre 1698, ne tardera pas à montrer l'inquiétude que lui causent les Anglais. Celui-ci croit avoir vu continuellement un grand nombre de bâtiments longeant les côtes acadiennes. L'Hermitte affirme que le sieur Denys de Bonaventure, officier de la marin, en a arrêté plusieurs. Il les a laissé partir après les avoir avertis que s'ils revenaient, ils seraient capturés[46]. Les pêcheurs pour leur part veulent à tout prix s'emparer des caiches anglaises, en compensation des pertes et pillages subis à Chedabouctou antérieurement[47].

Mis à part la Baie de Chibouctou, on a également aperçu des Anglais au Cap-Sable. Ils y avaient augmenté l'équipage de leurs caiches et armé leurs galères. Ces Anglais étaient bien décidés à relever le défi que leur avaient lancé les autorités françaises.

Les dirigeants de la compagnie de pêche sédentaire prévoyant les problèmes qui allaient surgir, supplient les autorités métropolitaines de mettre en sûreté les habitants et les pêcheurs contre les Anglais. Sans cette protection le pays ne pourrait jamais s'établir. Même si la pêche va bon train, elle n'est pas assez riche pour supporter de grands frais. Face à cela:

Le roy doit envoyer cette année, une frégate de 24 canons en ce pays pour en prolonger la coste et ensuite celle de l'Isle du Cap-Breton et l'Isle de Terre-Neuve pour en chasser les forbans, et assurer la paix de ces sujets[48].

En 1699 le problème avec les Anglais n'est pas encore résolu, et c'est pourquoi le 7 février de la même année, M. de Chevry

---

44. Jean Daigle, "L'Acadie au temps du Sieur Perrot", LA SOCIETE HISTORIQUE ACADIENNE, vol. 2, no. 9, cahier 19, avril-juin 1968.
45. AN Col, CIID, "Extrait des lettres et autres mémoires concernant l'Acadie", 16 octobre 1698, vol. 3, fol18.
46. AN Col, CIID, "L'Hermitte au Ministre", dans "Mémoire général sur l'Acadie", 16 octobre 1698, vol. 3, fol27.
47. AN Col, CIID, "Compagnie de la pêche sédentaire au ministre", 16 octobre 1698, vol. 3, fol29.
48. AN Col, CIID, "Desgoutins au Ministre", dans "Mémoire général sur l'Acadie", 9 décembre 1698, vol. 3, fol59.

l'âme de la compagnie informe le ministre que l'été précédent il a chassé 45 caiches anglaises pêchant sur les côtes de l'Acadie. De plus, il fait savoir que M. de Villebon et le sieur de Bonaventure ont averti Bellemont, gouverneur de la Nouvelle-Angleterre, que s'ils en reprenaient d'autres, ils seraient sévèrement punis et se verraient confisquer leurs vaisseaux[49]. C'était peine perdue puisque trois jours plus tard, M. de Chevry était informé que Lord Bellemont allait armer deux frégates pour soutenir les Anglais qui pêcheraient à huit lieues au large des côtes acadiennes. Bellemont soutenait que la mer était libre à toutes les nations et qu'on ne pouvait les empêcher de pêcher.

Le Marquis de Chevry croit opportun de chasser les caiches anglaises qui se trouveraient à trois lieues des côtes ainsi que toutes celles trouvées près des îles le long des côtes de l'Acadie. Il supplie le ministre de voir s'il ne conviendrait pas mieux d'accorder une permission aux Anglais de telle sorte que ceux-ci payeraient une certaine somme qui serait augmentée annuellement[50].

En attendant le conflit persiste toujours et Chevry juge à propos d'installer des soldats à Chibouctou et à la rivière Saint-Jean[51]. Il croyait aussi nécessaire d'armer quelques bonnes frégates pour chasser les Anglais des côtes. On est cependant conscient en Acadie que ce n'est qu'avec une fortification et une aide supplémentaire que l'on parviendra à chasser les Anglais des côtes.

Après quelques conflits au début de l'année, tout sera cependant plus calme par la suite. Mais cela ne devait pas durer puisqu'en 1700 les conflits reprendront. Les Anglais reviennent sans tarder pêcher sur les côtes acadiennes et Bellemont les soutiendra encore par des frégates. Finalement cependant, devant les interdictions françaises, les Anglais offrent de payer une taxe de 50 francs comme dans le passé pour l'usage des côtes avec le droit de ravitaillement[52]. La France accepte mais en modifiant un peu le marché. Le ministre, dans une lettre adressée à Villebon le 1er avril 1700, donne la permission[53] aux Anglais de Boston de faire la pêche sur les côtes de l'Acadie moyennant une somme de 50 livres par bateaux et la permission de mettre un Français dans chaque bâtiment pour apprendre leur méthode de pêche. Villebon devait cependant faire observer aux Anglais qu'ils ne devaient pas considérer cette faveur du roi comme permanente ou finale. Il ne s'agissait là que d'un accord valide pour l'année en cours (1700)[54]. Cependant, rien n'indique dans les documents que les Anglais aient profité de cette offre du roi telle que décrite ci-haut.

---

49. AN Col, CIID, "Chevry au Ministre", 7 février 1699, vol. 3, fo171.
50. AN Col, CIID, "Chevry au Ministre", 10 février 1699, vol. 3, fo180.
51. IBID.
52. Gustave Lanctôt, "L'Acadie et la Nouvelle-Angleterre 1603-1763", REVUE DE L'UNIVERSITE D'OTTAWA, vol. 11, no. 2-3, 1941, p. 202.
53. Contrairement à ce qu'affirme H. A. Innis à savoir que cette coutume d'accorder des licences de pêche ait été discontinuée en 1684, il semble qu'elle existe encore en 1700. THE COD FISHERIES, p. 126.
54. AN Col, série B, "Ministre à Villebon", 1er avril 1700, vol. 22, fo57.

Le 20 octobre de cette même année, Claude Sébastien de Villieu, major de l'Acadie, et successeur de Villebon, fait savoir au ministre qu'il n'a pas encore eu la chance d'avertir les Anglais de leur permission puisqu'il ne peut les obliger à venir aux côtes chercher des permissions. Par ailleurs dans cette lettre, Villieu proposera également un amendement à la permission prévue: il demandera au roi si ce n'est pas préférable d'avoir un Anglais qui enseignerait la pêche aux Français plutôt que d'envoyer un pêcheur français à bord des navires anglais[55]. Toutefois, rien n'indique si l'une ou l'autre des propositions fût acceptée par les Anglais.

En 1701, le nouveau gouverneur de l'Acadie, Jacque-François de Brouillan essayera lui aussi de contenir les Anglais. Le 23 mars dans une lettre à ce dernier le roi insiste sur l'importance que prennent de plus en plus les pêcheurs anglais sur les côtes acadiennes. Sa majesté prie Brouillan de faire part de sa nomination aux autorités anglaises et de tenter de conclure un pacte de bonne entente avec celles-ci[56]. Le 22 août suivant, selon les ordres du roi, Brouillan annonce à Bellemont sa nomination et lui donne avis qu'il a reçu l'ordre d'empêcher, conformément au traité de Ryswick de 1697, tout bâtiment anglais de pêcher la morue à la vue des terres. Brouillan invite le gouverneur de la Nouvelle-Angleterre à répandre cette nouvelle dans les ports anglais de la côte et enfin l'assure de sa bonne entente si ceux-ci se gardent de venir pêcher à nouveau[57]. Bellemont étant mort, la réponse viendra d'Isaac Addington, secrétaire du conseil. Il s'oppose carrément aux mesures prises par Brouillan:

> *Nous croyons et espérons que vous ne souffrirez qu'aucune obstruction soit faite à nos pescheurs dans leurs employ de quoi nous aurions un juste ressentiment et l'estimerons pas absolument une brêche de vostre part de ce bon voisinage que vous témoignés voulloir garder et soutenir mais contre l'injustice pourquoy nous de nostre coté contribuerons à tout ce qui peut estre nécessaire non dérogatoire à l'honneur et intérêt du roy nostre maistres à conserver un entier et bon entendement entre vous et nous. . .*[58]

Constatant qu'il n'y a rien à tirer de ce côté, Brouillan demande au ministre d'envoyer un ou deux vaisseaux de 40 à 50 canons pour faire face à une éventuelle guerre contre les Anglais[59]

En 1702 aucune action ne s'est encore concrétisée pour permettre à la compagnie de combattre les Anglais. La métropole semble laisser les pêcheurs et les membres de la compagnie à leur propre sort.

---

55. AN Col, CIID, "Villieu au Ministre", 20 octobre 1700, vol. 4, fo19.
56. AN Col, série B, 1701, vol. 22, fo3, pp. 62-75.
57. AN Col, CIID, "Copie de lettre de M. de Brouillan au Comte de Bellemont et de la réponse faite par le conseil de Boston", 22 août 1701, vol. 4, fo44.
58. IBID.
59. AN Col, CIID, "Brouillan au Ministre", 30 octobre 1701, vol. 4, fo110.

En somme, avec le nombre croissant de corsaires et de pêcheurs anglais longeant les côtes acadiennes il ne faut pas s'étonner si les Français ne purent faire autre chose que de les regarder pêcher. De toute évidence, l'Acadie était incapable sans une aide extérieure de faire prévaloir ses droits en Amérique du Nord. Mais une fois de plus la France ne peut répondre à l'appel; la guerre de Succession d'Espagne (1702-1713) monopolise tous ses efforts.

LA DISSOLUTION DE LA COMPAGNIE

Les actions ou encore la non intervention de la métropole ont certes été déterminantes dans la disparition de la compagnie. Cette dernière ne pouvait espérer continuer le combat pour sa survie plus longtemps sans une aide extérieure appropriée. Mais la métropole doit s'occuper de son propre sort en Europe et ne peut apporter l'appui nécessaire. Que se passe-t-il plus exactement en France durant cette période sombre pour la compagnie et même pour toute l'Acadie?

La France avait à ce moment des aspirations plus grandes que celle de préserver une compagnie de pêche en Acadie: comme toutes les nations, elle cherchait toujours à agrandir ses conquêtes. Tous les démêlés de la France avec l'Europe impliquaient des répercussions en Amérique, et plus particulièrement à la compagnie de la pêche sédentaire en Acadie. Ceci dit, les guerres étant l'intérêt immédiat de la France, le trésor royal diminuait continuellement et il était impensable d'accorder une aide à la compagnie. Le grand luxe à la cour, la construction de Versailles et surtout les dépenses militaires énormes (guerre de Hollande, de la ligue d'Augsbourg, de la Succession d'Espagne) contribuèrent à des échecs continuels pour la France tant sur le plan commercial et industriel que financier[60].

Par ailleurs, les dernières années du règne de Louis XIV, qui correspondaient avec la guerre de Succession d'Espagne, furent pour toute la France des années d'épreuve et de misère extrême. La disette qui sévissait en France ne pouvait que nuire à la compagnie de la pêche sédentaire, puisqu'il ne lui était plus possible de se fier sur la métropole pour ses approvisionnements.

La crise frappe tous les échelons de la société française et provoque dans les services administratifs un désordre indescriptible. La marine en subira les effets les plus néfastes. Puisqu'il y avait beaucoup de personnel affecté à ses services, ce marasme paralysa la vie économique des villes maritimes[61]. Il ne faut donc

60. Bernard Schnapper, HISTOIRE DES FAITS ECONOMIQUES JUSQU'A LA FIN DU XVIIIe SIECLE, Paris, Dalloz, 1971, p. 281.
61. Marcel Giraud, "Crise de conscience et d'autorité à la fin du règne de Louis XIV", ANNALES ECONOMIES ET SOCIETE, vol. 7 (avril-juin) 1952, p. 173.

pas s'étonner si la compagnie de la pêche sédentaire a aussi à surmonter des difficultés car la moteur principal, c'est-à-dire la métropole, est très affecté à la fin du XVIIe siècle.

La défaillance dans les finances royales coïncidera naturellement avec les années où la chèreté de la vie était particulièrement élevée. Le peuple français se voyait privé de son salaire alors qu'il aurait fallu avoir un revenu plus élevé. De plus, le roi imposa un impôt sur un bien de consommation important, le sel[62]. Il voulait tenter par ce moyen d'améliorer la situation désastreuse du trésor royal. Le sel dans l'Europe du Nord comme en Amérique était un produit irremplaçable pour le commerce maritime. La France, à cet époque, importait habituellement une partie de son sel du Portugal et surtout de l'Espagne, le sel espagnol étant particulièrement reconnu pour la conservation du poisson[63]. Or pendant la guerre contre l'Espagne, la France se voyait privée d'une partie de ses approvisionnements. Cette contrainte, s'ajoutant à la hausse du prix du sel, ne put qu'avoir des répercussions sérieuses sur la pêche sédentaire en Acadie.

Par ailleurs, comme pendant toutes les époques de disette, on cherche de part et d'autre à augmenter ses revenus par des moyens qui ne sont pas toujours honnêtes. Les officiers qui devaient se rendre en Acadie pour vendre les approvisionnements voyaient une occasion rêvée de gains puisque dans les colonies les denrées alimentaires étaient rares et leur prix plus élevé[64]. Les marchandises étant très dispendieuses, la colonie ne pouvait acheter que les produits indispensables à sa subsistance. En 1703, Brouillan se prononcera en ces termes à ce sujet:

> *Il y a trois mois que j'ay esté contraint de faire discontinuer les travaux fautes de vivres pour norir la garnison qui a esté réduite quasi tout ce temps la a demy livre de pain par ration, m'estant trouvé sans en avoir que pour un jour a quoy je n'ay pû remédier qu'en faisant couper des grains prématurez qu'on a esté obligé de faire sécher au soleil pour en faire de la farine*[65].

Un autre problème non moins important pour la compagnie de l'Acadie concerne l'armement: de moins en moins d'armateurs acceptaient de partir pour la pêche sédentaire en Acadie. En effet, les armateurs d'années en années en avaient assez de se voir obliger d'engager sur leur navire, par ordre du roi, des gens n'ayant jamais vu la mer et qui étaient pour la plupart des invalides, des novices ou des hommes non classés. Cela eut pour résultat de diminuer d'une façon sensible les armements dans tous les ports[66].

---

62. Le sel a toujours été considéré comme une importante matière fiscale à l'époque; par usage général, nécessaire à la consommation de l'homme, il assure à l'impôt un rendement constant.
63. Michel Mollat, LE ROLE DU SEL DANS L'HISTOIRE, Paris, P.U.F., 1963, p. 78.
64. IBID., p. 175.
65 AN Col, C11D, "Brouillan au Ministre", 4 octobre 1703, vol. 4, fo264.
66. Charles de La Morandière, HISTOIRE DE LA PECHE FRANCAISE DE LA MORUE EN AMERIQUE SEPTENTRIONALE, p. 496.

A ceci s'ajoute le fait que les ports de mer sont devenus le théâtre d'une misère extrême en France, misère dont la gravité dépasse celle du reste du royaume. Il sera normal de voir l'armement pour la pêche sédentaire laissé dans un abandon quasi-total par Nantes, La Rochelle, et Bordeaux[67].

En plus des problèmes de la compagnie relevant directement des malheurs de la métropole, certaines difficultés internes, quoique d'ordre plus mineur, se sont présentées en Acadie. On peut penser aux déserteurs Paquinet et Daubié, tous deux pêcheurs à La Hève, qui se sont enfuis en Nouvelle-Angleterre avec les effets de la compagnie[68]. Il semble également que les Acadiens pendant cette période préféraient pêcher en petit nombre dans la Baie de Chignectou[69]. Ceci rendait le recrutement des pêcheurs plus difficile pour la compagnie.

D'autre part, la compagnie connaîtra encore des déficits après le nouvel élan de 1697. "La compagnie de pêche sédentaire", comme l'écrivait le gouverneur Lamothe Cadillac "avait fait de très grosses avances et elle n'a eu le temps de n'en rien tirer"[70].

La compagnie n'avait jamais réussi à faire des bénéfices substanciels et allait de pis en pis. Tous ces problèmes, surtout externes mais aussi internes, ne pouvaient aboutir qu'à un résultat: la dissolution de la compagnie de la pêche sédentaire en Acadie en 1702[71].

Les habitants ne furent certes pas favorisés par cette dissolution si on en juge par la lettre de Des Goutins adressée au ministre le 4 décembre 1704. Dans cette lettre, Des Goutins mentionne qu'une misère extrême afflige l'habitant de l'Acadie depuis qu'il ne reçoit plus aucun secours de la mère patrie. Des Goutins ajoutera que les habitants lui ont demandé de plaider auprès du roi pour l'établissement d'une compagnie, mais il a refusé par crainte d'être accusé une seconde fois par Brouillan d'avoir entraîné la population à s'élever contre l'autorité. Cependant, Des Goutins est conscient de l'importance d'une compagnie de pêche en Acadie, et il écrit au ministre:

Il est (...) que le pays est absolument ruiné si Votre Grandeur n'a la bonté de les faire secourir par une compagnie et il seroit a souhaiter

---

67. IBID., p. 523.
68. AN Col, C11D, "Villebon à Chevry", 27 juin 1699, vol. 3 fo183.
69. Gustave Lanctôt, "L'Acadie et la Nouvelle-Angleterre 1603-1763", REVUE DE L'UNIVERSITE D'OTTAWA, p. 193.
70. BN Mss Fr NA Collection Arnoul, no. 21395, 1698. Cité par La Morandière, HISTOIRE DE LA PECHE FRANCAISE DE LA MORUE DANS L'AMERIQUE SEPTENTRIONALE, p. 360.
71. Selon P. Bonnassieux, LES GRANDES COMPAGNIES DE COMMERCE, p. 356, et R. Comeau, PECHE ET TRAITE EN ACADIE, p. 360, la compagnie serait dissoute en 1703. H. A. Innis prétend dans THE COD FISHERIES, p. 126, qu'il s'agit de 1708 alors que dans la "Lettre de René Baudry à Gilles de Maupeou", Paris, le 11 janvier 1968, Collection René Baudry, Centre d'études acadiennes (20 9-7) p. 22, il s'agirait de 1702. Cette affirmation est soutenue par le fait que certains particuliers ont reçu des concessions dès 1702. Baudry écrit dans sa lettre: "Il est fait mention du projet de Perrotaou et de sa concession dans les Archives des Colonies, série B, volumes 23 et 25, mais le texte de la concession était, je crois, inconnu jusqu'ici".

pour le bien du pays que monsieur le Marquis de Chevry voulu bien encore en prendre soin[72].

D'autre part, Des Goutins fait également remarqué que la colonie manque totalement de sel[73]. Comment la compagnie peut-elle fonctionner sans sel? Cependant, aucune indice ne permet de soutenir que la compagnie renaquit sous une forme ou une autre. Elle était bel et bien abolie.

CONCLUSION

A l'époque de la compagnie de la pêche sédentaire, l'Acadie était certes très riche en diverses ressources naturelles. Les dirigeants de la compagnie eurent beau être disposés à faire de leur mieux pour que leur entreprise fonctionne et progresse, cela ne suffisait pas. Les Anglais de la Nouvelle-Angleterre, connaissant bien les côtes poissonneuses et peu fortifiées de l'Acadie, ne se gênaient pas pour en profiter. Ceci aggravait encore les conséquences de l'impossibilité pour la métropole de répondre aux exigences de la compagnie.

En effet, la France à cette époque est incapable de participer à la fortification des havres de l'Acadie ou à l'amélioration générale de la compagnie. Les guerres en Europe, l'état désastreux du trésor qui en suivit et, un peu plus tard, la disette qui sévira en France sont du nombre des facteurs qui empêcheront cette dernière de s'occuper sérieusement de l'Acadie.

Si on ajoute à cela le manque d'armements dans les ports français les plus importants, l'absence de main-d'oeuvre qualifiée et surtout la pénurie de sel, on comprend facilement que la compagnie s'est finalement éteinte.

Une question intéressante ressort cependant à la fin de cette recherche: la faible densité de la population en Acadie n'a-t-elle pas été un facteur déterminant dans la chute de la compagnie? En effet, si l'Acadie avait à ce moment été suffisament peuplée, peut-être aurait-elle pu se défendre et se développer seule sans l'aide de la métropole. A ce moment, les répercussions d'une décision telle, par exemple, celle prise par les autorités terreneuviennes qui refusaient d'accepter que les habitants de Plaisance viennent s'établir en Acadie peuvent être importantes.

L'étude de la politique de peuplement ainsi que de la faiblesse démographique de l'Acadie durant cette période pourrait être pertinente pour expliquer en partie les problèmes de cette jeune colonie. Ces questions en suspens et bien d'autres encore ouvrent le champs à des recherches plus approfondies et plus globales.

Robert Guitard
Ottawa, Ont.

72. AN Col, C11D, "Des Goutins au Ministre", 8 décembre 1704, vol. 5, fo43.
73. IBID., fo36.

Les Cahiers de la Société Historique Acadienne, Vol. 9, no 1, mars 1978

LA PÊCHE AU HOMARD DANS LES PROVINCES MARITIMES DU CANADA

Malgré une baisse sensible des débarquements ces dernières années, la façade atlantique de l'Amérique du Nord demeure la principale région productrice de homards du monde. Si l'on considère la valeur des produits débarqués pour l'ensemble du Canada, le homard arrive en seconde position derrière le saumon de la Colombie Britannique. Les provinces Maritimes totalisent à elles seules près de 85% de la production canadienne. En 1975, les 14,589 Tonnes débarquées dans ces trois provinces représentaient environ 41,443,000 de dollars à la première vente, soit 31.8% de la valeur de la production totale. De fait, la pêche au homard constitue ici l'occupation principale pour la majorité des 16,000 pêcheurs côtiers, sinon la seule pour au moins 30% d'entre eux depuis que l'assurance-chômage ne les oblige plus à rechercher d'autres activités d'appoint. Elle demeure sans conteste, et malgré les difficultés présentes, un des rares "bons jobs" pour les riverains de ces pays marginaux, îlots de pauvreté dans cette Amérique opulente.

Si la capture de ce crustacé remonte aux premiers temps de l'implantation de l'homme sur cette côte, la pêche ne s'est développée sur une base commerciale que dans la seconde moitié du XIXe siècle à la faveur de l'essor extraordinaire de la conserverie relayée plus tard par l'expédition, vers les Etats Unis presque exclusivement, du homard vivant dit "en carapace". Cette seconde forme de commercialisation n'a cessé depuis de progresser au point de réduire aujourd'hui la mise en conserve à l'état d'activité secondaire, de faible importance économique et sociale. Cette évolution capitale a de multiples causes. On la doit principalement aux progrès technologiques qui ont permis l'évacuation rapide dans des conditions de survies acceptables d'un produit hautement périssable vers un marché nord-américain en rapide expansion, et concomitament au déclin des relations commerciales avec l'ancien pays protecteur, la Grande-Bretagne, pendant longtemps principal importateur du homard en conserves.

LA PÊCHE

Malgré l'apparition il y a quelques années d'une pêche hauturière au homard sur les bords du talus continental, cette activité n'en a pas moins conservé son caractère artisanal. Elle s'effectue à l'aide de petits bateaux à moteur polyvalents, de 10 à 15 mètres de

long, montés en général par deux hommes: le patron-propriétaire de l'embarcation et son aide (le "helper") payé sur une base saisonnière mensuelle ou même journalière. L'engin utilisé est le casier-bois semi cylindrique ou parallèlépidédique selon les secteurs côtiers, d'environ 1,20 mètres de longueur, ouvert sur le dessus ou le côté; il comporte toujours 2 compartiments: la "cuisine" où l'on met l'appât, et le "salon" ou "dortoir" qui retient la proie. L'immersion de ces casiers, plus communément appelés "trappes" ou "bournes", se fait au début de la saison de pêche par 10 à 30 brasses de fond à des distances n'excédant pas les 15 milles. Le travail est simple; il consiste pour les deux hommes d'équipage à partir chaque matin relever les "trappes", autrefois à la force des bras, aujourd'hui en s'aidant d'un enrouleur de filins mu par un moteur auxiliaire, à les "boetter" et les immerger à nouveau au même endroit ou plus loin si le pêcheur trouve ses prises insuffisantes.

LES RÉGIONS DE PÊCHE

Contrairement à ce qui s'est passé pour la plupart des autres pêches, les autorités gouvernementales se sont vite rendu compte, à la faveur notamment du déclin spectaculaire des captures de 1887 à 1920, que l'exploitation de ce crustacé, si abondant soit-il, devait se faire d'une manière plus rationnelle. Peu à peu, elles ont mis en place toute une organisation visant à protéger l'espèce et à garantir une bonne qualité des produits exportés. Parmi ces dispositions, une des plus importantes sur le plan géographique a été le découpage du littoral en 10 arrondissements parmi lesquels ont été définies 7 saisons de pêche. L'effet le plus immédiat d'une telle réglementation a été de personnaliser encore plus nettement les deux régions des Maritimes.

A) Ainsi, les arrondissements 1 — 3 — 4 qui recouvrent la baie de Fundy et le Sud-Ouest de la Nouvelle-Ecosse jusqu'à l'est d'Halifax ont une saison de pêche exceptionnellement longue qui s'étend sur 6 mois au moins (Voir fig. 1). Les conditions hydrologiques favorables (l'absence de glace surtout) ont permis de placer la saison durant l'hiver (du 1er décembre au 31 mai pour l'arrondissement No 4 de loin le plus important de par la quantité de produits débarqués). La pêche est néanmoins rendue difficile par les froids rigoureux, la neige, les nombreux coups de vent qui perturbent cette période. En février et mars, la plupart des pêcheurs préfèrent ramener leurs casiers à terre en attendant de meilleurs jours et les quelques audacieux qui continuent ne sont pas toujours récompensés. Chaque hiver amène son lot de déboires et de drames! De sorte que la longueur de la saison vient ici compenser les entraves apportées par les intempéries au bon déroulement des activités. Pourtant, si le travail est plus difficile, plus risqué, il est aussi plus rentable que partout ailleurs.

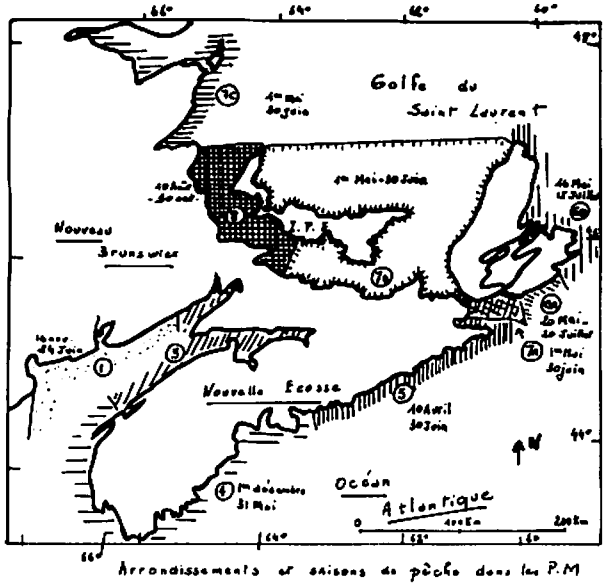

Fig. 1

Arrondissements et saisons de pêche dans les P.M

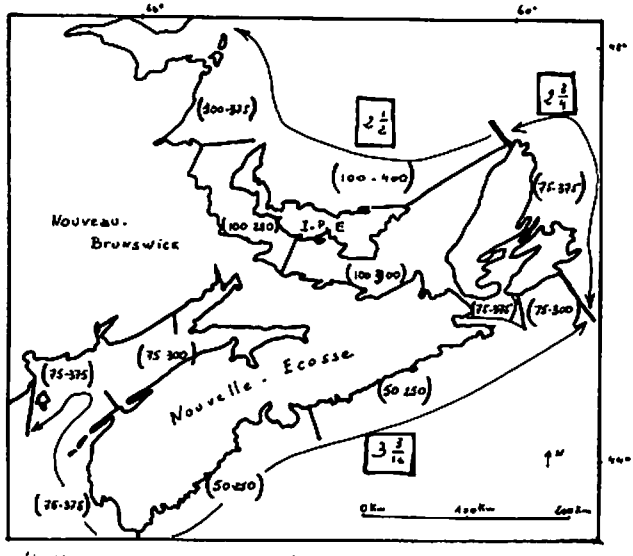

Fig 2

Limites minimales et maximales de casiers par bateau ( )
et limites minimales de taille en vigueur en 1974 □
(en pouces)

1°) Les populations de homards bénéficiant d'un environnement favorable, forment des concentrations importantes capables de supporter une exploitation soutenue. Pour le pêcheur, elles présentent surtout l'avantage d'être composées d'individus plus gros et donc plus lourds. Pour comprendre un tel phénomène, il faut savoir que la croissance du homard est en fonction du nombre de mues et de l'augmentation de taille à chaque mue. Or, les recherches ont montré d'une façon évidente que celle-ci dépendait directement de la température de l'eau. Dans ces mers bordières caractérisées par leur fraîcheur en été et leur tiédeur en hiver, les mues sont peu nombreuses mais elles profitent plus à l'animal; autrement dit, celui-ci sera relativement lent à atteindre sa maturité (c'est-à-dire l'âge à partir duquel il pourra se reproduire), mais il "poussera" mieux et plus longtemps. S'appuyant sur cette conclusion les pouvoirs publics, soucieux d'éviter une prise inconsidérée de homards adultes, ont pu fixer la limite minimale de taille marchande à un niveau élevé (trop élevé même pensent aujourd'hui nombre d'experts) — (Voir Fig. 2). Si bien que la totalité des captures de cette région appartient à la catégorie dite "market", vendue à l'état vivant à un prix plus intéressant que celui du homard de petite taille ("small size") destiné à la conserverie.

2°) En outre, les pêcheurs de ce littoral bénéficient de janvier à avril d'un sous-approvisionnement généralisé du marché nord-américain (Voir Fig. 3). Aucune autre saison n'est ouverte dans les Maritimes et pour cause (il y a les glaces!) et les débarquements sur la côte du Maine sont faibles car, n'étant astreints à aucune réglementation, les pêcheurs de cet Etat ont pris depuis longtemps l'habitude de réduire leurs activités à partir de janvier pour ne les reprendre qu'en mai et juin (leur temps fort se situant en septembre et octobre). Obéissant au jeu de l'offre et de la demande, les cours du homard vivant sont donc en moyenne 40 à 70% plus élevés dans ces régions du Sud-Ouest que dans les autres régions des Maritimes (Voir Fig. 4).

3°) La proximité du marché américain est un autre avantage sur lequel il n'y a pas lieu de s'étendre. Elle a pour principal effet de réduire les frais de transport et de permettre aux expéditeurs de maximaliser leurs profits tout en laissant aux pêcheurs une marge bénéficiaire acceptable. Il est difficile d'apprécier les revenus que tirent ces derniers de la pêche au homard; d'après une enquête réalisée en 1971 par le service des pêches, la proportion des petits revenus, inférieurs à $1,000.00, y est plus faible que dans les autres arrondissements et la proportion des revenus supérieurs à $5,000.00 plus élevée, ce qui n'a rien d'étonnant compte tenu de ce qui vient d'être dit. Il faut enfin remarquer que les pêcheurs de cette région ont la possibilité, que n'ont pas leurs confrères (du golfe du Saint-Laurent par exemple), d'ajouter aux revenus substantiels que leur procure la pêche au homard des gains supplémentaires dûs à diverses activités estivales (maritimes ou autres).

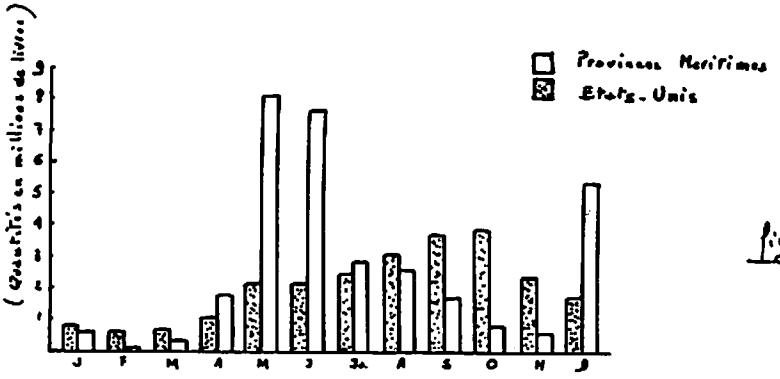

fig. 3

Débarquements moyens mensuels aux Etats-Unis et dans les Provinces Maritimes
(source : Bulletin 187 . F.R.B. p. 41)

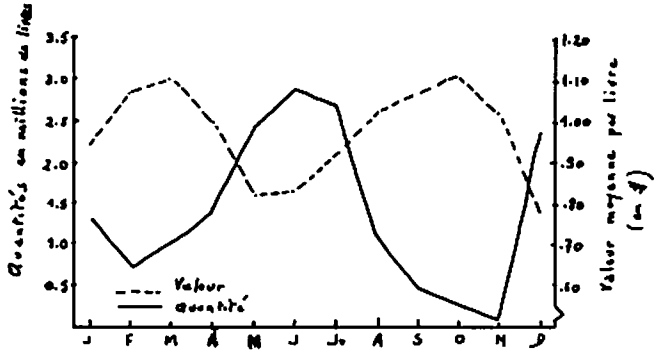

fig. 4

Quantités moyennes exportées vers les Etats-Unis (1965-1968) et valeur correspondante de la livre exportée (en $)
(source : Bulletin F.R.B p 41)

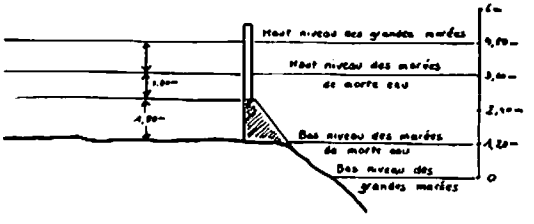

Fig 5

Rapport entre l'amplitude des marées et le changement d'eau dans un "parc à marée" du comté de Charlotte (N.B)
(Source : Bulletin 147 F.R.B p 56)

B°) Dans les arrondissements qui s'échelonnent d'Halifax à la baie des Chaleurs, la répartition des saisons de pêche devait poser aux responsables des problèmes autrement plus difficiles du fait de la présence des glaces interdisant toute sortie en mer de la mi-décembre à la fin mai. Il aurait été possible de n'en fixer qu'une seule s'étalant de mai à décembre, mais pour les autorités du début du siècle, un des moyens les plus efficaces pour mettre fin au gaspillage des ressources était de limiter à 2 mois seulement la saison de pêche. Celle-ci ne pouvait cependant se situer partout au même moment sinon le marché eut été régulièrement encombré. De leur côté, les conserveurs n'auraient pu exercer leurs activités que pendant un temps trop court; en établissant au contraire plusieurs saisons de deux mois, il leur était possible une fois la saison terminée dans un arrondissement d'aller s'approvisionner à un autre secteur de la côte: le fonctionnement de l'usine s'en trouvait allongé avec les nombreux avantages que cela entraînait pour la communauté villageoise.

Une autre difficulté subsistait. Dans le Sud du golfe, les basses températures hivernales et printanières font que le homard ne peut muer que durant les deux seuls mois de juillet et août. Durant cette période, la température relativement élevée des eaux a même pour effet d'activer le phénomène: dans le détroit de Northumberland par exemple, les homards changent 5 à 7 fois de carapace durant leur premier été d'existence, 3 fois lors de leur second, 2 fois à leur troisième, une seule fois par la suite. Cette situation hydrobiologique particulière n'est guère favorable aux pêcheurs:

— Les homards arrivent certes plus vite à l'état adulte, mais leur augmentation en poids et en taille est faible, de sorte que dans la limite de la taille marchande fixée nécessairement à un niveau assez bas, la proportion de petits sujets destinés à la conserve (et donc moins bien rétribués) sera plus élevée.

— Ces nombreuses mues et leur concentration en plein milieu de période estivale gênent et perturbent les opérations de pêche. Durant cette transformation, le homard se met sur le côté, le corps replié, immobile, incapable pendant plusieurs jours de chercher sa nourriture. Cette absence de dynamisme le rend moins facilement "capturable", et les débarquements s'en trouvent plus ou moins affectés. De fait, même quand il est pris, le homard qui vient de muer n'a pas la même valeur marchande: sa carapace est molle et sa chair est flasque. Aussi, dès 1867, avait-on interdit la pêche durant ces deux mois de juillet et août dans le but d'améliorer la qualité des produits exportés.

C°) Critiques: comme on le voit, les saisons de pêche telles qu'elles ont été définies dans les provinces Maritimes et qui confèrent à cette activité une certaine originalité, résultent d'une série de tâtonnements et de compromis entre d'une part les pêcheurs, conservateurs, expéditeurs, avides surtout de profiter immédiate-

ment de cette manne à portée de leur main, et d'autre part, les pouvoirs publics plus soucieux de garantir l'avenir par des mesures souples de protection des fonds. Elles ne pouvaient par conséquent satisfaire tout le monde et nombre de techniciens et professionnels demandent aujourd'hui que des modifications soient apportées à cette réglementation mise en place pour l'essentiel il y a plus d'un demi-siècle.

1°) Les pêcheurs des arrondissements 7B et 7C par exemple se plaignent d'une saison qui, placée trop tôt dans l'année, est bien trop souvent compromise par la présence des glaces et la fréquence des coups de vent; ou bien les casiers ne peuvent être immergés, ou bien ils sont endommagés en partie ou parfois même en totalité. Dans les deux cas il y a un manque à gagner pour le pêcheur. Si l'on ajoute à cela la chute du prix moyen du homard en mai et juin, consécutive à un certain surapprovisionnement du marché (Voir Fig. 3), on comprendra la revendication des pêcheurs de ces arrondissements de vouloir reporter leur saison de pêche à l'automne, même si cette modification devait entraîner durant cette période une certaine baisse des prix au débarquement dont seraient victimes les pêcheurs de l'arrondissement No 8, les seuls jusqu'à présent à bénéficier du sousapprovisionnement du marché.

2°) Nombre de biologistes, économistes vont plus loin et suggèrent de supprimer purement et simplement une bonne partie de la réglementation si laborieusement mise en place. Ils affirment que les fluctuations cycliques de la production observées tous les 5 et 7 ans sont dues beaucoup plus à l'influence de facteurs naturels (vent, température, nourriture, maladie, nature des fonds. . .) qu'aux effets de l'exploitation. Pour l'un d'entre eux, le docteur Wilder, il serait préférable de laisser une plus grande liberté de manoeuvre aux pêcheurs, et ne conserver que les mesures prises ces dernières années pour éliminer les pêcheurs occasionnels (ceux qui ne pêchent qu'avec un nombre réduit de casiers). Une mesure utile, pense-t-il, serait de remettre en vigueur la disposition qui fixe la distance minimale entre les deux plus basses lattes de chaque côté du casier: les homards ne faisant pas la taille pourraient ainsi s'échapper ce qui éviterait aux pêcheurs d'avoir à les relâcher dans un état le plus souvent pitoyable ou d'être tentés de les écouler illicitement.

3°) Personne cependant ne songe à revenir au laisser faire du XIXe siècle qui, on l'a vu pour d'autres pêches, risque de compromettre irrémédiablement les stocks existants. Ce n'est pas l'excès de réglementation qui est à l'origine de la baisse de la production enregistrée ces dernières années, mais bien plutôt l'inobservance de ces règlements. Certes, il serait opportun d'apporter quelques modifications aux saisons de pêche, de supprimer certaines dispositions inutiles comme celle qui interdit de capturer les femelles grainées, il serait encore plus urgent de faire cesser le braconnage pratiqué par beaucoup de pêcheurs insouciants, encouragé par

nombre de gérants d'usine et restaurateurs, admis même par certaines autorités locales. La pêche illégale continue d'être en 1976 le plus grave danger qui menace les pêcheurs de homards. Mais comment y mettre un terme sans une prise en main par les pêcheurs eux-mêmes de leurs propres affaires!

Enfin, il serait important d'étudier les problèmes de tous ordres que ne manquera pas de soulever dans les prochaines années le développement de la pêche hauturière au homard. Autorisée au Canada depuis 1971, la pêche aux accores du plateau continental, bien que jouant un rôle encore très modeste, inquiète avec juste raison les pêcheurs côtiers. S'il a été prouvé que les populations de homards sont sédentaires et jouissent par conséquent d'une certaine indépendance, il n'est pas certain que les larves de ces populations du large n'alimentent pas celles du littoral. Quels seront les effets à longs termes de telles captures sur la dynamique des stocks côtiers? N'y a-t-il pas là encore menace pour la petite pêche côtière artisanale?

L'ENTREPOSAGE

L'acheminement du homard vers la conserverie dans les meilleures conditions possibles et plus encore sa commercialisation à l'état vivant présentaient des difficultés dues notamment à la multiplicité des points de débarquement et à l'éloignement considérable des lieux de consommation. Aussi, les professionnels de la pêche ont-ils été amenés à mettre en place un ingénieux système d'entreposage rendu encore plus nécessaire par les fluctuations importantes des prix d'une saison à une autre.

Les précautions sont à prendre à bord même du bateau. Dès que les homards sont retirés des casiers, le premier travail du pêcheur est de séparer les petits sujets destinés à la conserverie des plus gros exportés à l'état vivant, lesquels devront faire l'objet de plus de soins. Après leur avoir immobilisé les pinces à l'aide de chevillettes ou de bandes élastiques (pour éviter qu'ils ne se blessent entre eux), on les entasse dans les traditionnelles caisses à claire voie. Celles-ci servent aussi bien à l'entreposage qu'à l'expédition, et allient à la fois la robustesse et la commodité. D'une capacité de 100 livres, elles ont la particularité d'avoir les planches du fond et du dessus serrées les unes contre les autres de façon à protéger le homard du soleil qui assèche les branchies comme de la pluie qui affaiblit l'organisme; elles empêchent en outre toute dégradation de la marchandise en évitant le cisaillement des pinces lors des diverses manutentions. Les planches situées aux deux extrémités sont au contraire largement espacées pour assurer une bonne circulation d'eau à l'entreposage. L'été, pour éviter que les homards exposés à l'air chaud et relativement sec ne meurent en grand nombre, il est d'usage de recouvrir ces caisses d'une toile

mouillée. Le pêcheur peut aussi les mettre à l'eau, attachées les unes aux autres avec une bouée de repaire, et ne les reprendre que le soir à la fin de la marée. L'hiver, d'autres précautions sont à prendre pour éviter que le froid intense ne gèle les pinces: on les immerge par exemple dans un demi-tonneau rempli d'eau de mer qui doit être renouvelée constamment pour éviter l'asphyxie de l'animal.

De retour au port, les caisses sont immédiatement débarquées et pesées sur le quai. Ce travail est ordinairement effectué par "l'acheteur". Celui-ci est un simple agent d'une compagnie de poisson ou d'une coopérative maritime, ou bien encore un intermédiaire indépendant. Si la conserverie est proche, les caisses de petit homard y sont tout de suite acheminées; la plupart du temps cependant, elles doivent séjourner avec les autres, pendant un temps plus ou moins long, dans un ou plusieurs centres d'entreposage. Disséminés le long du littoral, ceux-ci se différencient de par la quantité de marchandises entreposées et la durée de stockage. Le lieu choisi peut être une petite anse suffisamment fermée pour assurer une bonne protection contre les coups de vent mais ouverte cependant pour permettre un brassage régulier des eaux et une bonne oxygénation de l'animal. Dans la mesure du possible, il faut éviter le voisinage des estuaires où la salinité est trop faible notamment aux périodes de fortes crues de printemps et d'automne. Le site doit être en outre accessible aussi bien aux bateaux par voie de mer qu'aux camions par voie de terre; les plus importants d'entre eux seront installés à proximité d'une gare ferroviaire ou d'un terrain d'aviation.

La forme la plus simple d'entreposage, la moins coûteuse aussi, consiste à laisser flotter les caisses sur plusieurs rangées, les unes à côté des autres auprès d'un ponton. Le plus souvent cependant, elles sont placées à l'intérieur de ce que l'on appelle communément des "boutiques flottantes". Il s'agit de solides caissons que l'on immerge à proximité d'un quai. De 5 à 10 mètres de long, 3 à 5 mètres de large et 1 à 3 mètres de profondeur, ils ont une charpente de bois conçue pour résister aux plus fortes tempêtes. Leur caractère flottant leur permet de supporter une cabine servant d'abri à l'acheteur tandis qu'une ou plusieurs trappes donnent accès aux compartiments intérieurs. Dans le Sud du golfe, les "boutiques" sont dites "en eau profonde": elles se composent d'une série de 6 à 10 plateaux superposés à l'intérieur desquels les homards sont déversés. Dès qu'un plateau est rempli, on en place un autre par-dessus qui fait enfoncer le premier et ainsi de suite jusqu'à ce que toute la hauteur d'eau soit utilisée. Ce procédé présente entre autres avantages celui de répartir plus uniformément les crustacés et de réduire ainsi les risques d'asphyxie par entassement.

Une forme d'entreposage de plus grande capacité est constituée par les viviers installés à terre et approvisionnés en eau de mer par tout un système de pompes et de tuyauteries. On en

dénombre une trentaine dans les Provinces Maritimes, répartis dans les deux principales régions productrices: en bordure du détroit de Northumberland et le Sud-Ouest de la Nouvelle-Ecosse. Bien que leur coût d'installation soit très élevé et leur fonctionnement toujours délicat, leur construction se justifie dans ces secteurs côtiers en raison de l'existence d'un réseau de distribution locale portant sur des commandes variées et faibles en quantités. Ces viviers, construits à l'intérieur de grandes bâtisses, comprennent 2 ou 3 réservoirs superposés ni trop larges ni trop profonds, de façon à faciliter l'observation et la capture. A l'Ile du Prince Edouard, nombre d'entre eux, de constructions plus légères, sont édifiés à ciel ouvert, sur le quai, en vue de conserver le homard pendant les seuls mois de printemps et d'été.

Plus importants encore sont les "parcs à marée", propriété de quelques compagnies (la National Sea Product) et de l'Union des Coopératives des Pêcheurs des Maritimes (U.M.F.) (voir figure 6). D'une très grande capacité (200 à 250 Tonnes), ils servent à parquer le homard vivant au moment où le prix de celui-ci est au plus bas (mai-juin notamment). Le principe de leur construction est simple: ce sont de petits barrages faits de boues et de graviers retenus dans une charpente de bois de 1 à 4 mètres de haut et aménagés à l'intérieur d'une anse ou d'une portion de plage. Leur installation est soumise cependant à de sérieuses exigences lesquelles ne se trouvent réunies que dans un petit nombre de sites concentrés dans le Sud-Ouest du Nouveau-Brunswick (Comté de Charlotte) et en plus petit nombre dans le Sud-Ouest de la Nouvelle Ecosse (Comté de Yarmouth).

Dans ces régions en effet, le jeu important des marées assure en permanence un brassage d'eau vertical et horizontal convenable et, ce qui est plus fondamental encore, une durée de submersion du parc acceptable. De plus, la température de l'eau n'est ni trop froide en hiver ni trop chaude en été, et l'absence de grands cours d'eau réduit les risques d'abaissement de la salinité. La partie du barrage située en amont comprend une forte clôture calculée de façon à ce qu'elle émerge de 1 mètre au moins au-dessus des marées de vive-eau (Voir Fig. 5). Quel que soit l'amplitude des marées, les homards ne pourront donc s'échapper. Le parc lui-même est divisé en plusieurs sections dont le fond horizontal permet de répartir uniformément les animaux. Pour maintenir une bonne oxygénation des eaux profondes, il est parfois nécessaire de pomper l'eau plus riche des couches supérieures et de les envoyer en profondeur, palliant ainsi l'insuffisance de brassage qui ne manque pas d'arriver à un moment ou l'autre de l'année. Il convient aussi de signaler qu'à la différence des autres centres de stockage, les homards parqués ici durant plusieurs mois doivent être nourris de harengs et autres déchets dont la quantité dépendra de la saison et de la température de l'eau. Malgré toutes les précautions prises, la mortalité pour chacun de ces types d'entreposage est relative-

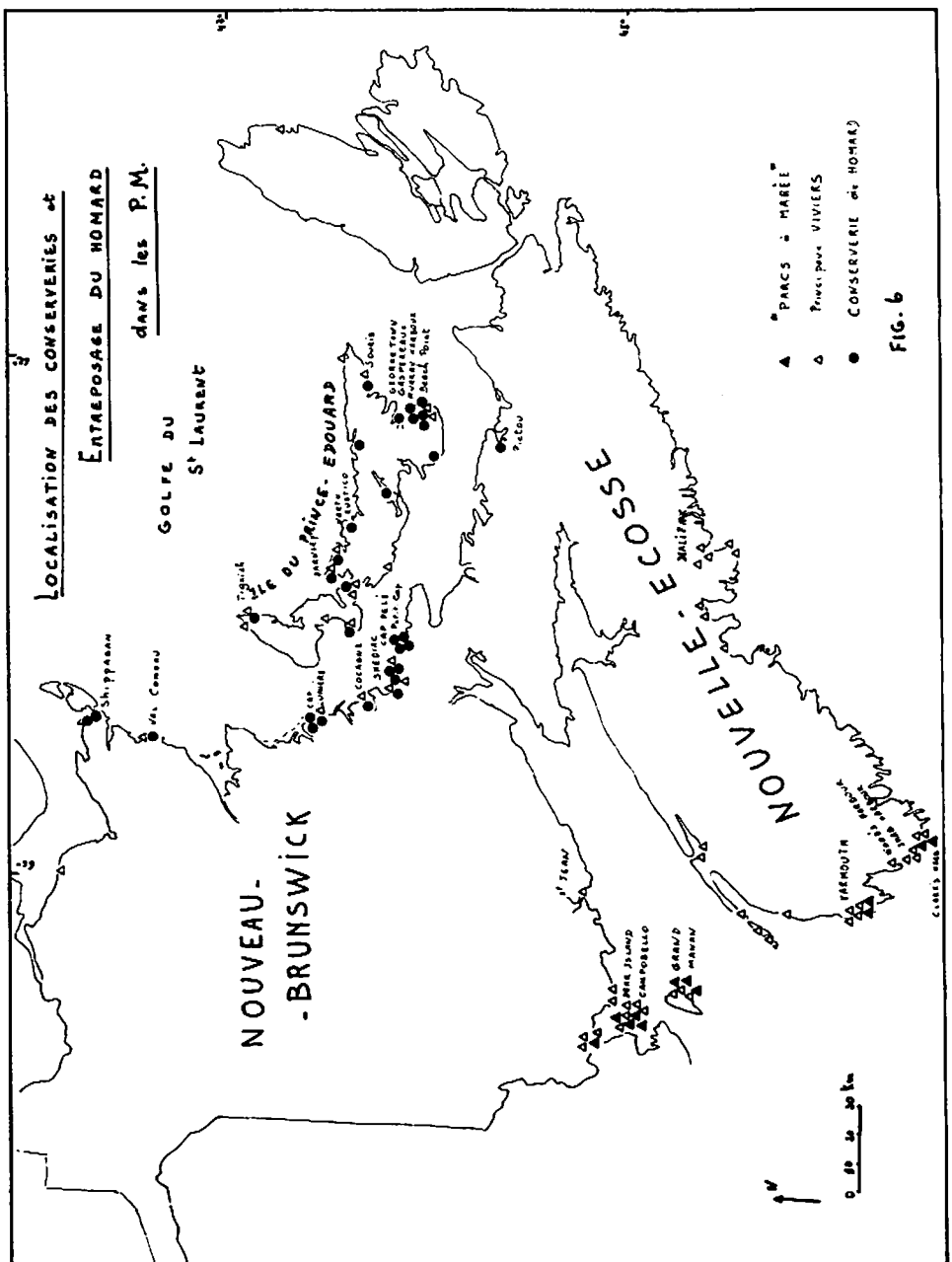
LOCALISATION DES CONSERVERIES et
ENTREPOSAGE DU HOMARD
dans les P.M.
GOLFE DU
St LAURENT
ILE DU PRINCE-EDOUARD
NOUVEAU-
-BRUNSWICK
NOUVELLE-ECOSSE
Shippagan
Val Comeau
Tignish
Souris
Pictou
Halifax
Yarmouth
St Jean
Grand Manan
Campobello
"PARCS à MARÉE"
Principaux VIVIERS
CONSERVERIE de HOMARD
FIG. 6

ment élevée: de l'ordre de 10 à 15%, soit une perte de 1 500 Tonnes et peut être 4 millions de dollars pour une année normale!

L'EXPÉDITION

Pour récupérer les homards mis en parcs, le procédé le plus efficace et le plus rapide est le dragage; certains utilisent une trible d'un maniement plus aisé, ou bien profitent des basses eaux pour descendre dans le parc chaussés de cuissardes et racler les fonds à l'aide d'une épuisette. Pour les grosses expéditions, les homards sont placés dans les caisses à claire voie puis mis à bord de camions isothermes ou de bateaux équipés de compartiments à glace, et de là acheminés vers une grande ville portuaire du Nord-Est des Etats-Unis (Portland, Boston, New-York . . .). La marchandise est ensuite diffusée à travers les autres villes américaines. Le principe essentiel est que la durée de voyage ne doit pas dépasser les 4 jours. Au-delà les pertes seraient trop onéreuses.

Des expéditions plus lointaines ont lieu par avion le plus souvent vers les villes du centre et de l'ouest de l'Amérique du Nord; elles portent alors sur de petits lots. Les homards sont disposés dans des caissettes cubiques du 50 centimètres de côté, à double compartiments: dans le premier, l'animal est placé entre deux couches de fucus mouillé dont le rôle est d'entretenir l'humidité de la marchandise et de la protéger contre des manutentions trop brutales; dans le second superposé au premier on met de la glace en paillettes qu'il est nécessaire de renouveler fréquemment lorsque la température de l'air est élevée. Une autre méthode plus répandue encore consiste à emballer le homard dans des copeaux de bois ou de la fibre de verre auxquels on ajoute par temps chaud 5 à 10 livres de glace concassée. Une fois arrivés à destination, un autre triage s'impose pour séparer les sujets faibles ou blessés qui devront être cuits immédiatement, des autres plus vigoureux dont la vie pourra être prolongée de quelques heures à condition toutefois de disposer de réservoirs d'eau de mer naturelle ou artificielle.

CONCLUSION

Si la pêche au homard demeure aujourd'hui encore une des activités les plus dynamiques des Provinces Maritimes, on le doit dans une certaine mesure aux dispositions prises dès la fin du XIXe siècle pour mettre fin au gaspillage qui présidait jusqu'à là aux opérations de captures. Sans doute les abus n'ont-ils pas été complètement supprimés faute d'une réelle prise en charge par les pêcheurs eux-mêmes de leurs propres affaires; sans doute certains aspects de la réglementation apparaissent-ils aujourd'hui, à la lumière des études récentes sur la biologie du homard, de peu d'efficacité et donc sujets à révision; l'on aurait tort cependant de

n'en pas voir tous les côtés positifs, et l'on reste même étonné de la lucidité et du courage qu'ont fait preuve les autorités canadiennes du début du XXe siècle pour imposer une gestion plus rationnelle des stocks dans un pays ou le laisser faire de chacun est assimilé bien souvent à la liberté de tous.

Mais il ne suffisait pas de produire, encore fallait-il relever le défi de transporter à l'état vivant, à des centaines voire des milliers de kilomètres, une denrée hautement périssable. Or, cette expédition ne pouvait s'effectuer, compte tenu de l'extrême dispersion des apports, dès l'arrivée à quai du bateau; une étape intermédiaire devenait nécessaire: celle de l'entreposage. L'ingéniosité des hommes fut de mettre en place tout un réseau d'entrepôts bien hiérarchisés, depuis les centaines de petites "boutiques flottantes' égrenées le long du littoral jusqu'aux 18 immenses "parcs à marée" situés à proximité du marché américain. Nulle part ailleurs n'existe un tel degré d'organisation et une telle valorisation du produit. Mais profite-t-elle pleinement aux pêcheurs?

Il ne faut pas oublier que ceux-ci n'ont toujours pas leur mot à dire dans la fixation du prix au débarquement. A chaque début de saison, ils attendent avec inquiétude le prix que la compagnie voudra bien accorder pour "leur" homard. D'où un malaise qui n'a cessé ces dernières années de se manifester au point de déclencher ici et là quelques mouvements de grève des débarquements. Il semble bien, là aussi, que le temps de la passivité et de la soumission soit révolu.

Jean CHAUSSADE
Département de géographie
Université de Bretagne,
Brest, France

BIBLIOGRAPHIE

— A GORDON DEWOLF: "The Lobster fishery of the Maritimes Provinces." FISHERIES RESEARCH BOARD OF CANADA (à l'avenir F.R.B.), 1974. Bulletin 187, 59 pages.

— GRANT R. F.: THE CANADIAN ATLANTIC FISHERY. Ryerson Press, Toronto Ontario. 1934.

— MACLEAN COMMISSION: REPORT OF THE ROYAL COMMISSION INVESTIGATING THE FISHERIES OF THE MARITIME PROVINCES AND THE MAGDALEN ISLANDS. King's Printer, Ottawa, 1928.

— D. W. McLEESE et D. G. WILDER: "Le homard: entreposage et expédition". F.R.B., Bulletin 147, 1967, 75 pages.

— SMITH G.F.M.: "The catchability of lobsters". F.R.B., Bulletin 195, 1975, p. 291-301.

— TEMPLEMAN W.: "Local differences in the life history of the lobster (Homarus americanus) on the coast of the Maritimes Provinces of Canada". BIOGICAL BOARD OF CANADA, 1936.

— TEMPLEMAN W.: "The life history of the lobster". BULLETIN DE SERVICE DES PECHES, 1940, no 15, 42 pages.

Les Cahiers de la Société Historique Acadienne, Vol. 9, no 1, mars 1978

JEAN MANDÉ SURETTE (1857-1929)

A PLASTERER AND MASON IN THE OLD ACADIAN STYLE

In the life of most Acadian families, the sea and the earth have given a means of making a living as each one has striven to develop their homeland. Lobstering, fishing, shipping and small farming were major occupations, and yet the need for skilled craftsmen had also been apparent with shipbuilding and house construction taking place simultaneously.

Perhaps one of the lesser known trades, but ever necessary in the days that so many of the beautiful Acadian homes were built, was that of the plasterer.

Amidst the towns around Wedgeport (once known by Acadians as le Bas-de-Tousquet), in Yarmouth County, Nova Scotia, the name of Jean Mandé Surette (1857-1929) was well known as a plasterer and son — an artisan among tradesmen. His reputation was well established for both his father and grandfather enjoyed the same talents and undoubtedly passed that knowledge down to him. Mandé Surette, as he was called, worked as an expert in his field for over fifty years in Yarmouth County and in Massachusetts and he carried into the twentieth century a style of workmanship reminiscent of the previous century.

His grandfather, Pierre Maurice Surette (1799-1876) was a son of Jean Michel Suret (Surette), the first inhabitant bearing their family name on the Wedge.[1] He was a plasterer and mason, a fact verified in numerous deeds and other papers. Pierre was nicknamed "Pignac" and was sometimes better known in other towns by that name because of the several sons of Jean Michel. Both Pierre and his father lived during the early 1800s in what is now one of the oldest homes existing in Wedgeport. It is unclear as to which one or if both built it.[2]

Pierre Maurice's son, Pierrotte Surette (1827-1877), likewise was a plasterer and builder. He constructed his own home next to his birthplace on the Surette Road and on November 18, 1857, Mandé Surette was born there. He was the second child and second son among ten children.

---

1. d'Entremont, Clarence J., HISTOIRE DE WEDGEPORT, 1967, pp 24-25.
2. Surette, Stephen G., "Establishment of the Surette Family at Tuskot Wedge (Wedgeport), Nova Scotia" in LES CAHIERS, La Société Historique Acadienne, Vol. IV, No. 8, 1973, pp 340-342.

In 1877 Pierrotte died of injuries resulting from a fall while working at the Church of Saint-Michel in Wedgeport, leaving Mandé nineteen years old and automatically self-employed. In order to finish work begun or promised by his father and to support a large family of younger brothers and sisters, Mandé now assumed the family business as an already proficient plasterer.

Plasterers were few then and the demand would necessitate travel to several neighboring villages as houses were being constructed all through the nineteenth century. Mandé would continue a lifestyle unchanged within that century and repeated his work throughout the region in much the same manner as his grandfather and father had.

Many have alluded to the fact that some of old Acadia has been perpetuated to this day by present-day descendants. It is consistent with this idea to envision Mandé's daily routine as a reliable indication of what it was like during an earlier period.

In the days of his father and grandfather, Wedgeport people travelled on Sundays to Sainte-Anne-du-Ruisseau (at Eel Brook, N. S.) where the first Acadian church in that area was founded. As a result, the Surettes of both villages, who were cousins, and other relatives and their descendants knew of and desired their plastering services. So, in 1877 the newest "Pignac" found himself having to transport his tools and equipment, just as Pierre Maurice and Pierreotte did, as far away as Eel Brook and the Pubnicos or across the Tusket River to Surette and Morris Islands, Sluice Point and Amirault Hill or westward to Comeau Hill, Pinkney Point, Plymouth or even Yarmouth.

He would travel by horse and wagon or by boat, stay with relatives for days or weeks until his work was accomplished and ceilings, walls and chimneys were constructed or repaired with a lasting quality attributed to Acadian tradesmen for generations. To this day people have remarked to this writer that "Mandé à Pignac' " or "Pignac" had plastered their houses — a fact related to them by their parents and grandparents.

The old process of preparing plaster and performing the work was as follows as related in an oral history given by Ralph Mandé Surette, son of Mandé and plasterer for fifty years himself: "Lump lime would be procurred and allowed to soak for a few weeks in water while placed in tubs inside Mandé's barn. The tubs were especially made of wood for just this purpose. Wooden mixing boxes were constructed on each job and horse hair or cattle hair and sand were added to the lime. This "hair mortar" would then be applied with a trowel over wooden laths which had to be nailed individually on the strapping of the ceiling or wall. He then would slake a finish lime and mix it with a fine granulated sand which would be applied and troweled smooth. All mortar had to be carried on a hod to the

room were the work was being done. It was strenuous and skilled work."

A major change occurred in 1889 when Mandé, now married, felt the urge and the need to try his hand at working elsewhere. Construction work was more plentiful at that time in Boston, Massachusetts, and he took a job with Thomas Ryan and Company, Plasterers, of Cambridge (Mass.), during the warm months and returned to Wedgeport in winter.

It has been said that progress is causing what few glimpses into our Acadian past that remain to rapidly disappear.[3] Unfortunately, perhaps, Mandé felt that way in August, 1913, when he removed his entire family to Cambridge and established his own plastering business, again, labelled JOHN M. SURETTE, PLASTERER. The style of work established by his grandfather (occupational data on his great grandfather and older ancestors is unknown at this writing) had come to a halt. Travelling to rural towns and staying weeks at a time would happen no more. Instead, a horse-drawn wagon would not go beyond the city's limits and would return that night. Mandé's horse knew the route so well that it led its own way right to Mandé's barn. Soon, it would be replaced with a motor truck in 1925.

Mandé's work expanded and he later was aided by his son, and as had happened for three generations, he, too, was joined by three sons, thus keeping the family business established in both Acadia and Massachusetts since at least the 1820s.

Stephen G. Surette
Arlington, Mass.

3. d'Entremont, Laurent, THE TWO ACRE FARM, 1973, p. 6.

Les Cahiers de la Société Historique Acadienne, Vol. 9, no 1, mars 1978

BIBLIOGRAPHIE DE L'ACADIE

Compilation de:

Bernard Léger candidat au M.A. (histoire)
Université de Moncton
Centre universitaire de Moncton

Cette bibliographie se veut sélective mais non exhaustive. Elle comprend surtout les titres qui ont paru durant l'année 1977 ainsi que quelques-uns de 1976 qui n'avaient pas été inclus dans la bibliographie de l'an dernier.

Afin de faciliter la consultation, la liste des ouvrages est divisée en deux parties. Dans la première division tous les titres sont classés suivant un ordre chronologique et géographique. La deuxième, qui est en quelque sorte un index, divise par thème les titres et renvoie grâce au numéro témoin à la section chronologique et géographique.

I CHRONOLOGIE

CLASSIFICATION CHRONOLOGIQUE ET GEOGRAPHIQUE

A. HISTOIRE GENERALE (1000-1976)

1) L'ensemble du Canada

1. Centre d'études acadiennes de l'Université de Moncton. **Bibliographie acadienne. Liste des volumes, brochures et thèses relatifs à l'Acadie et aux Acadiens des débuts à 1975**, Tome II, Editions d'Acadie, Moncton, 1977, 463p.
2. Chiasson, Anselme: "Monographie paroissiale", **Le Brayon** La Société historique du Madawaska, vol. V, no 4, sept.-déc. 1977, pp. 8-11.
3. LeGrelle, Maxime: **Brouage-Québec: Foi de pionniers**, Hiers-Brouage, 1976, 227p.
4. Signori-Lafôret, Monique: **Inventaire analytique des Archives du diocèse de St-Jean-de-Québec, 1688-1900.** Archives Nationales du Québec, Québec, 1976, 751p.

2) LES PROVINCES ATLANTIQUES, LA NOUVELLE-ANGLETERRE ET LA LOUISIANE

a) L'ensemble des provinces

5. Arsenault, Fernand: "L'Acadien et la religion", **L'Action Nationale**, vol. LXVII, no 3-4, nov.-déc. 1977, pp. 274-290.
6. Cuthbertson, B.C.: "Thomas Beamish Akins: British North America's Pioneer Archivist", **Acadiensis**, vol. VII, no 1, automne 1977, pp. 86-102.
7. DeGrâce, Eloi; Desjardins, Georgette; Mallet, Rose-Alma; **Histoire d'Acadie par les textes**, Editions d'Acadie, Moncton, 1976, 4 fascicules.
8. Dupont, Jean-Claude: **Héritage d'Acadie**, Collection Connaissance, Leméac, Montréal, 1977, 376p.

9. Jolicoeur, Catherine: "Le juif errant", **Revue d'histoire et de traditions populaires de la Gaspésie**, vol. 15, no 3, juillet-septembre, 1977, pp. 173-179.
10. Labry, Gérald: "Acadian History Reviewed; First of Two Parts an Acadian Heritage", **Nouveau-Brunswick**, vol. 2, avril 1977, pp. 10-12.
11. Mission Etrangères: **Le dynamisme missionnaire de l'Eglise des Maritimes hier et aujourd'hui**, vol. 18, no 1, janvier-février, Montréal, 1977, 32p.
12. S.A.N.B.: **Les Héritiers de Lord Durham**, vol. 2, Moncton, 1977, 10p.

b) Le Nouveau-Brunswick

13. Belliveau, John Edward: **Running Far in: The Story of Shediac**, Lancelot Press, Windsor, N. S., 1977, 262p.
14. Rigby, Ann B.: **A Guide to the Manuscript collections in the Provincial Archives of New Brunswick**, (P.A.N.B.), Fredericton, 1977, 159p.

c) Nouvelle-Ecosse

15. Louisbourg: "A Superb New Jewel Among Our National Parks", **Heritage Canada**, vol. 3, spring 1977, pp. 22-25.
16. White, Stephen A.: "The Lavache Family of Arichat, Cape Breton", **The Nova Scotia Historical Quarterly**, vol. 7, no 1, March 1977, pp. 69-85.

d) Ile du Prince-Edouard

17. Blanchard, Francis C.: "Le présent et l'avenir des Acadiens de l'Ile-du-Prince-Edouard", **L'Action Nationale**, vol. LXVII, no 3-4, nov.-déc., 1977, pp. 291-307.
18. Barter, Geraldine: **A Critically Annotated Bibliography of Works Published and Unpublished Relating to the Culture of French Newfoundlanders**, Memorial University of Newfoundland, St. John's, 1977, 52p.

f) La Nouvelle-Angleterre

19. Haskell, John Duncan: **Massachusetts: A Bibliography of its History**. G. K. Hall, Boston, 1976, 583p.

g) Les provinces Atlantiques et la Nouvelle-Angleterre

20. Gauvin, Dominique: "Association des Gauvin d'Amérique, Inc.", **Revue d'histoire de la Société historique Nicolas-Denys**, vol. V, no 2-3, avril-août, 1977, pp. 24-26.

B. L'ACADIE FRANCAISE (1604-1713)

1) L'Acadie et La Nouvelle-Angleterre

21. Daigle, Jean: "Les relations commerciales de l'Acadie avec le Massachusetts: Le cas de Charles-Amador de Saint-Etienne de La Tour, 1695-1697", **Revue de l'Université de Moncton**, vol. 9, no 1, 2 et 3, oct. 1976, pp. 53-61.

2) L'Acadie en général

22. Guitard, Robert: "La fin de la Compagnie de la pêche sédentaire en Acadie, de 1697 à 1702", mémoire manuscrit de M.A. (histoire), Université de Moncton, Moncton, 1977, 54p.
23. Reid, John G.: "The Scots Crown and the Restitution of Port-Royal, 1629-1632", **Acadiensis**, vol. VI, no 2, printemps 1977, pp. 39-63.
24. Rieder, Milton P.: **Acadian Church Records, vol. 3, Port-Royal, 1702-1721**, Metairie, La., 1977, 157p.

C. LES FRANCAIS NEUTRES (1713-1763)

1) L'ensemble du Canada

25. McNally, Paul: "Table Glass from the Wreck of the Machault", **Lieux historiques canadiens, Cahiers d'archéologie et d'histoire**, no 16, 1977, pp. 35-44.

2) Les Acadiens dans les provinces Maritimes

26. Gallant, Patrice: Les Acadiens de Saint-Pierre et Miquelon à La Rochelle, 1767 à 1768 et 1778 à 1785. Notes de Patrice Gallant éditées par Stephen A. White, Centre d'études acadiennes, Université de Moncton, 1977, 75p.

3) Nouveau-Brunswick

27. Beattie, Judith; Pothier, Bernard: "The Battle of the Restigouche", Lieux historiques canadiens, Cahiers d'archéologie et d'histoire, no 16, 1977, pp. 7-35.

4) L'Ile du Prince-Edouard

28. MacLean, Jill: Jean Pierre Roma of the Company of the East of Isle St. Jean, Heritage Foundation, Charlottetown, P.E.I. 1977, 46p.

5) Les Etats-Unis

29. Jehn, Janet: Acadian Exiles in the Colonies, Covington, Ky., 1977, 366p.
30. Rieder, Milton P.; Gaudet, Norma: The Acadian Exiles in the American Colonies, 1755-1768, Metairie, La., 1977, 54p.

D. ENRACINEMENT DANS LE SILENCE (1763-1881)

1) L'ensemble du Canada

31. Brault, Pierre L'Acadie et son église; St-Jean-sur-Richelieu, Edition Milles Roches, 1977, 95p.
32. Saunders, Ivan J.: "A History of Martello Towers in the Defense of British North America, 1796-1871", Lieux historiques canadiens, Cahiers d'archéologie et d'histoire, no 15, 1976, pp. 1-166.

2) L'ensemble des provinces Maritimes

33. Byrne, Cyril: "The Maritime Visits of Joseph-Octave Plessis, Bishop of Québec", Nova Scotia Historical Society, vol. 39, 1977, pp. 23-47.
34. Weale, David: "Diary of William Drummond", The Island, no 2, spring-summer 1977, pp. 28-31.

3) Le Nouveau-Brunswick

35. Blanchard, Raymonde: Maison Doucet. Etude sur la maison Doucet. Travail présenté au Département des Ressources Historiques du N.-B. et à l'administration du Village Historique Acadien, Caraquet, 1977, 27p.
36. Chiasson, Laurentine: "Valentin Landry et l'éducation", Revue de l'Université de Moncton, vol. 9, nos 1, 2 et 3, oct. 1976, pp. 85-98.
37. DeGrâce, Eloi: "L'Eglise United Church de Shippagan", Revue d'histoire de la Société historique Nicolas-Denys, vol. V, no 1, janvier-mars, 1977, pp. 4-10.
38. Labry, Gérald: "L'Architecture acadienne", Le Nouveau-Brunswick, vol. 2, no 3, juillet 1977, pp. 23-28.
39. Landry, Nicolas: "William Landry, faux-monnayeur", Revue d'histoire de la Société historique Nicolas-Denys, vol. V, no 2 & 3, avril-août, 1977, pp. 20-23.
40. Maison Hélène et Roma Bourgeois, Grand-Digue, Comté Kent, N.-B., Découverte de l'habitation acadienne Inc., Moncton, 1977, 34p.
41. Morin, Dollard: "Un délice en Acadie: les têtes de violon et les poutines râpées", Le Troubadour, vol. 1, no 4, sept.-déc., 1977, pp. 4-5.
42. Robichaud, Donat: "Athanase Boudreau, meunier de Beresford", Revue d'histoire de la Société Nicolas-Denys, vol. V, no 1, janvier-mars, 1977, pp. 13-25.
43. Sirois, George: "Evolution de l'enseignement public au Madawaska pendant le XIXe siècle", La Société historique du Madawaska, vol. 2, no 2, janvier-avril, 1977, pp. 3-29.
44. Thériault, Fidèle: "Toussaint Dieuleveut", Revue d'histoire de la Société historique Nicolas-Denys, vol. v, no 2 et 3, avril-août, 1977, p. 19.

45. Thériault, Léon: "Les missionnaires et leurs paroissiens dans le Nord-Est du Nouveau-Brunswick 1766-1830", Revue de l'Université de Moncton, vol. 9, nos 1, 2 et 3, oct. 1976, pp. 31-51.
46. Webster, Jackie: "Village acadien", Le Nouveau-Brunswick, vol. 2, no 3, juillet 1977, pp. 2-7.

4) Nouvelle-Ecosse

47. Greenough, Joseph: "The Halifax Citadel, 1825-60: A Narrative and Structural History", Lieux historiques canadiens, Cahiers d'archéologie et d'histoire, no 17, 1977, p. 1-199.
48. Smith, Leonard H.: Salmon River, Digby County, Nova Scotia, Vital Records, 1849-1907, from Parish Registers, Roman Catholic Parish of St. Vincent de Paul, Clearwater, Fla., L. H. Smith, 1977, 1977, 160p.

5) L'Ile du Prince-Edouard

49. Arsenault, Georges: "Le système des propriétaires fonciers absents de l'Ile-du-Prince-Edouard et son effet sur les Acadiens", Revue de l'Université de Moncton, vol. 9, nos 1, 2 et 3, oct. 1976, pp. 63-84.

6) La Nouvelle-Angleterre

50. White, Stephen A.: "The Arichat Frenchmen in Gloucester: Problems of Identification and Identity", The New England Historical and Genealogical Register, vol. 131, april 1977, pp. 83-99.

7) La Louisiane

51. Ardouin, Robert Bruce L.: Louisiana Census Records. Vol. 3, Ascension, Assumption, West and East Baton Rouge, St. Bernard, St. Charles, St. James and St. John the Baptist Parishes, 1810-1820. New Orleans, Polyanthos, 1977, 275p.
52. Fontenot, Mary Alice: Acadia Parish, Louisiana: A History to 1900. Baton Rouge, La., Claitor's Pub. Division, 1976, 377p.

8) La France

53. Perron, F.-René: "Jos-Simon Granger (famille acadienne no 1) au concours Lépine", Bulletin de l'Association pour l'histoire de Belle-Ile-en-mer, 14e année, no 55, juillet-septembre 1977, pp. 11-13.

E. LA PERIODE CONTEMPORAINE (1881-1976)

1) L'ensemble du Canada

2) L'ensemble des provinces Maritimes

54. Bastarache, Michel: "Le point de vue d'un Acadien sur la crise constitutionnelle", L'Action Nationale, vol. LXVII, no 3-4, nov.-déc., 1977, pp. 193-200.
55. Chantraine, Pol: "L'Acadie, un pays en morceaux", L'Actualité, vol. 2, no 7, juillet 1977, pp. 15-19.
56. Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes: L'enseignement supérieur dans les provinces Maritimes: Un aperçu général, Fredericton, 1976, 18p.
57. Hautecoeur, Jean-Paul: "Les métamorphoses de l'Acadie-nature", Revue de l'Université de Moncton, vol. 10, no 1, janvier 1977, pp. 11-26.
58. Imbeault, Louise: "Comment vivent les hebdos", Les Cahiers du bilinguisme, mai 1976, pp. 7-10.

3) Le Nouveau-Brunswick

59. Abgrall, Jean-François: "Les facteurs de production dans la pêche au homard au Nouveau-Brunswick", Revue de l'Université de Moncton, vol. 10, no 1, janvier 1977, pp. 51-61.
60. Allain, Greg; Côté, Serge; Tivendell, John: "Evolution asymétrique: Le cas des conseils régionaux d'aménagement francophones et anglophones

au Nouveau-Brunswick", **Revue de l'Université de Moncton**, vol. 10, no 1, janvier 1977, pp. 63-86.
61. Arsenault, Georges: "Le Meurtre de Timothy McCarthy: Une complainte acadienne", **Canadian Folk Music Journal**, vol. 5, 1977, pp. 24-31.
62. Boudreau, Jules: "Un pays qui n'est nulle part", **L'Action Nationale**, vol. LXVII, no 3-4, nov.-déc. 1977, pp. 188-192.
63. Sénat. **Comité Sénatorial Permanent de l'agriculture: Sauvons le Comté de Kent: une enquête sur l'avenir de l'agriculture dans l'est du N.-B.**, Ottawa 1976, 113p.
64. Conseil de Promotion et de Diffusion de la culture (C.P.D.C.): **Les étoiles de l'Acadie**, Moncton, 1977, 44p.
65. Cormier, Michel: "Le Nord-Est: Hier, Aujourd'hui et Demain", Thèse manuscrite de M.A., Université de Moncton, Moncton, 1976, 167p.
66. Cormier, Rita N.: "Deux légendes inédites", **Revue d'histoire de la Société historique Nicolas-Denys**, vol. V, no 1, janvier-mars, 1977, pp. 26-29.
67. Côté, Serge: "Syndicats et grèves au Nouveau-Brunswick": **Revue de l'Université de Moncton**, vol. 10, no 1, janvier-mars, 1977, pp. 41-50.
68. DeGrâce, Eloi: "Un feu-follet sous la glace", **Revue d'histoire de la Société historique Nicolas-Denys**, vol. V, no 1, janvier-mars, 1977, pp. 30-31.
69. DeGrâce, Eloi: **Monseigneur Stanislas-J. Doucet, p.d., 1847-1925**, Shippagan, N.-B., 1977, 159p.
70. D'Entremont, Harley; Robardet, Patrick: "Restructuration municipale au Nouveau-Brunswick: Essai de définition", **Revue de l'Université de Moncton**, vol. 10, no 1, janvier 1977, pp. 87-97.
71. Deveau, Daniel: "L'Université et le développement socio-culturel en Acadie", **L'Action Nationale**, vol. LXVII, no 3-4, nov.-déc. 1977, pp. 257-273.
72. Dumas, Jean: "La dispersion du peuplement au Nouveau-Brunswick, luxe ou calamité d'un pays pauvre", **Revue de l'Université de Moncton**, vol 9, nos 1, 2 et 3, oct. 1976, pp. 11-30.
73. Finn, Gilbert: "Les Acadiens du Nouveau-Brunswick", **Vie Française**, vol. 31, déc.-janv.-fév., 1976-77, pp. 55-63.
74. Gaudet, Donatien: "Les Acadiens du Nouveau-Brunswick", **L'Action Nationale**, vol. LXVII, no 3-4, nov.-déc. 1977, pp. 201-208.
75. Gauvin, Dominique: "Cas particulier — Parenté du Rév. Joseph H. Gauvin, de Rahway, N. J.", **Revue d'histoire de la Société historique Nicolas-Denys**, vol. V, no 2 et 3, avril-août 1977, p. 16.
76. Jeffrey, Clarence J.; Landry-Martin, Thérèse: "Les côtes d'imagerie de mots chez des sujets bilingues", **Revue de l'Université de Moncton**, vol. 10, no 1, janvier 1977, pp. 115-126.
77. Landry, Nicolas: "La briqueterie de Rémi Paulin", **Revue d'histoire de la Société historique Nicolas-Denys**, vol. V, no 2 et 3, avril-août, 1977, pp. 17-18.
78. Laurette, Condon: "Interview with Claude Roussel", **Arts Atlantic**, vol. 1, no 1, fall 1977, pp. 25-28.
79. Laviolette, Jos: "Le service social en Acadie: Développement d'un programme de formation axé sur les besoins du milieu", **Revue de l'Université de Moncton**, vol. 10, no 1, janvier 1977, pp. 139-146.
80. LeBreton, Clarence: **L'Habitat et le Meuble en Acadie d'autrefois**, Village Historique Acadien, Caraquet, 1977, 17p.
81. Léger, Lauraine: "La chanson satirique", **L'Action Nationale**, vol. LXVII, no 3-4, nov.-déc. 1977, pp. 321-324.
82. Légère, Martin-J.: "La situation économique des Acadiens du Nouveau-Brunswick", **L'Action Nationale**, vol. LXVII, no 3-4, nov.-déc. 1977, pp. 231-246.
83. Légère, Martin-J.: "La coopération, facteur de développement économique chez les Acadiens", **Relations**, vol. 36, no 419, octobre 1976, pp. 268-270.
84. Pinet, Laura: **Fête historique de Bertrand, 60ième anniversaire de la construction de l'église, 1917-1977**, Bertrand, 1977, 32p.

85. Rens, Jean-Guy; LeBlanc, Raymond: **Acadie/Expérience. Choix de textes acadiens: complaintes, poèmes et chansons.** Parti-Pris, Montréal, 1977, 197p.
86. Richard, Eugène; Doucet, Philippe: "Les Francophones du Nouveau-Brunswick face à l'Union des provinces Maritimes", **Revue de l'Université de Moncton**, vol. 10, no 1, janvier 1977, pp. 99-113.
87. Sealy, Nanciellen Davis: "Ethnicity and Ethnic Group Persistence in an Acadian Village in Maritime Canada". Thèse de Ph.D., Southern Illinois University at Carbondale, 1974.
88. Snow, Claude: **Le parlement du monde ordinaire**, Caraquet, 1977, 88p.
89. Snow, Gérard: "L'Acadien face aux garanties linguistiques", **L'Action Nationale**, vol. LXVII, no 3-4, nov.-déc. 1977, pp. 247-256.
90. Stanley, Della Margaret Maude: **Au Service de deux peuples: Pierre-Amand Landry**, Edition d'Acadie, Moncton, 1977, 260p.
91. Thériault, Léon: "Le grand débat canadien et les Acadiens du N.-B.", **L'Action Nationale**, vol. LXVII, no 3-4, nov.-déc. 1977, pp. 209-230.
92. Thériault, Paul: "Le Musée acadien de Caraquet", **Revue d'histoire de la Société historique Nicolas-Denys**, vol. V, no 2 et 3, avril-août 1977, pp. 4-15.
93. Trépanier, Pierre: "Aujourd'hui l'Acadie", **L'Action Nationale**, vol. LXVII, no 3-4, nov.-déc. 1977, pp. 181-187.

4) La Nouvelle-Ecosse

94. Deveau, Daniel: "Les Acadiens de la Nouvelle-Ecosse: réveil ou crépuscule?", **L'Action Nationale**, vol. LXVII, no 3-4, nov-déc. 1977, pp. 308-320.
95. Doucet, Alain: **La littérature orale de la Baie Sainte-Marie**, Mavillette, N.-E., 1977, 111p.
96. Tufts, Edith Comeau: **Acadienne de Clare.** Saulnierville, N.-E., 1977, 93p.

5) L'Ile du Prince-Edouard

97. Arsenault, Georges: "Le Chien à Paneau: An Acadian Satirical Song", **The Island**, no 2, spring-summer, 1977, pp. 36-38.

6) Terre-Neuve

98. Barber, Geraldine: "Sabot-Bottes et P'tite Galoche: A Franco-Newfoundland version of at 545, The Cat as Helper", **Culture et Tradition**, vol. 1, 1976, pp. 5-18.
99. Thomas, Gerald: "The Wild and the Tame: Animals in the Folklore of French Newfoundlanders", **Culture et Tradition**, vol. 2, 1977, pp. 65-77.

7) Iles-de-la-Madeleine

100. Bariteau, Claude: "Les limites du rôle des coopératives dans le développement d'une région capitaliste: L'exemple Madelinot", **Revue de l'Université de Moncton**, vol. 10, no 1, janvier 1977, pp. 27-39.
101. Gaudet, Rose-Délima: **Cent ans d'éducation aux Iles-de-la-Madeleine, 1877-1977**, s.l. 1977, 104p.

8) La Louisiane

102. Conrad, Glenn R.: "Les Acadiens: La légende et la réalité", **Revue de la Louisiane: Louisiana Review**, vol. 6, no 1, été 1977, pp. 5-17.

9) La Louisiane et la Nouvelle-Angleterre

103....D'Entremont, Clarence: "Les Franco-Américains", **Le Franco-Américain au 20e siècle**, Comité de Vie Franco-Américaine, 1976, 69p.

II LES SECTEURS D'ACTIVITÉ

A - - - - Le Domaine Economique

1) Economie, Voir: 49, 53, 59, 60, 63, 67, 73, 77, 82, 83, 100
2) Démographie, Voir: 72
3) Commerce, Voir: 21, 22, 28

B - - - Le Domaine Social

1) Société, Voir: 3, 10, 12, 17, 31, 39, 42, 55, 57, 62, 65, 74, 79, 88, 89, 92, 93, 94, 96, 103
2) Folklore, Voir: 8, 9, 61, 66, 68, 81, 85, 95, 97, 98, 99, 102
3) Biographie Voir: 6, 44, 69, 86, 90
4) Généalogie, Voir: 16, 20, 24, 26, 29, 30, 50, 51, 75
5) Politique a) Administration, Voir: 54, 70, 91
   b) Militaire, Voir: 23, 25, 27, 32, 47
6) Sociologie, Voir: 87

C - - - Arts et Education

1) Arts, Voir: 58, 64, 78
2) Education, Voir: 36, 43, 56, 71, 76, 101

D - - - Architecture, Voir: 15, 35, 38, 40, 41, 46, 80

E - - - Religion, Voir: 5, 11, 33, 34, 37, 45

F - - - Sources documentaires, Voir: 1, 4, 7, 14, 18, 19, 48

G - - - Méthodologie, Voir: 2

H - - - Monographie, Voir: 13, 52, 84

NOMS GÉOGRAPHIQUES DE L'ACADIE

La rédaction dispose de 5 exemplaires des **Noms géographiques de l'Acadie.** Il s'agit d'un travail de compilation des noms géographiques trouvés sur les différentes cartes géographiques dessinées du 17e au 19e siècle. La recherche fut publiée en 1974 et est le fruit du travail de compilation d'Eloi DeGrâce.

Volume de 270 pages relié

$25.00 port payé

Prière d'envoyer votre demande au secrétariat

Premier arrivé, premier servi!

MEMBRE À VIE

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ACADIENNE

Pourquoi ne pas devenir membre à vie de la Société historique acadienne? De cette façon, vous éviterez les rappels annuels, vous serez assurés de recevoir tous les numéros des **Cahiers** dès leur parution et vous encouragerez les études sur l'Acadie.

Une contribution de $100.00 vous assure de tous ces avantages.

Veuillez vous adresser au secrétariat.

RAPPORT FINANCIER DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ACADIENNE

Reporté du 31 décembre 1976		$1,717.04
Recettes:		
Cotisations	$4,596.65	
Ventes de cahiers	1,935.75	
Echange sur monnaie	57.85	
Dons	56.38	
Octrois	1,650.00	
Intérêt	150.00	
Divers	10.24	
Publications	5.00	
Membres à vie	1,125.00	
Bienfaiteurs	100.00	
		$11,403.91
Déboursés:		
Impression des cahiers	5,393.40	
Dépenses de bureau	23.23	
Téléphone	29.43	
Annonces	58.35	
Locations de boîtes	30.00	
Réunions	209.92	
Contributions	460.00	
Timbres	442.56	
Remboursement (cahiers)	8.50	
Réception	20.00	
Traduction	19.00	
Transferts au fonds permanent:		
Membres à vie	1,125.00	
Bienfaiteurs	100.00	
5% des cotisations	1,454.83	9,374.22
		$2,029.69
Moins chèques en circulation	12.00	
Balance au compte général		$2,017.69
Fonds permanent au 31 décembre 1976	$8,868.06	
Intérêt	675.05	
Transferts du fonds général	1,454.83	
Membres à vie	1,125.00	
Brienfaiteurs	100.00	
	$12,222.94	

Irènée Mallais, trésorier
Le 16 janvier 1978

ANCIENS CAHIERS DISPONIBLES

Chercheurs

Etudiants

Professeurs

Complétez votre collection!

Comme il n'existe plus de collection complète, l'exécutif de la Société a décidé de vendre à prix d'aubaine les anciens numéros qui sont encore disponibles.

Pour commander les numéros qui manquent à votre collection utilisez le bon de commande qui se trouve ci-dessous en ayant soin d'y joindre un chèque ou un mandat pour le montant requis.

Secrétaire
Société Historique Acadienne
Case Postale 2363, Station A
Moncton, N.-B. E1C 8J3

(Encerclez les numéros que vous désirez)

1 2 3 4 20 24	$1.00 chacun
27 28 29 30 31 32 33 41 44 45	$2.00 chacun
Vol. 7 no 1, no 2, no 3, no 4 Vol. 8 no 1, no 2, no 3, no 4 Vol. 9 no 1	$2.50 chacun

Paiement joint $ ..... + 10% pour couvrir les frais de poste

Nom .....

Adresse .....

.....

Code postal .....

Avez-vous une collection complète des Cahiers?

Pour une raison ou une autre voulez-vous la vendre?

Si oui, écrivez-nous car plusieurs bibliothèques publiques ou universitaires voudraient acquérir une collection des Cahiers.

la société
historique
acadienne